

ACTION SOCIALE

● RAPPORT 2010



VISION D'ENSEMBLE ● ● ●

Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME ARRCO EN 2010

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire 2^{ème} partie : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco pour l'exercice 2010

Introduction	9
1. Analyse comptable du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	19
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	21
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social et la réserve sociale mutualisée</i>	23
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)	29
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	31
2.3.1 <i>Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée</i>	31
2.3.2 <i>Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée</i>	32
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	40
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	40
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	43
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	46
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	49
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service</i>	51
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	51
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	52
3.5.3 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	53
4. Les prêts individuels	59
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	59
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds technique</i>	59
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	66
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	69
5.2 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	70
5.3 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	71
5.4 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	74
5.5 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	75
5.6 <i>L'accompagnement du handicap</i>	76
5.7 <i>Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale</i>	77
5.8 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	79
Conclusion	85
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social des institutions Arrco 2010	89
Annexe 2 : Bilan du fonds social des institutions Arrco 2010	90
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Arrco 2010	91
Annexe 4 : Bilan de la fédération Arrco 2010	92

Introduction

Introduction

L'année 2010 est la seconde année de la mise en place des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Arrco le 10 décembre 2008.

Trois orientations prioritaires ont été retenues :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en neuf axes stratégiques permettent aux institutions de s'engager dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les enjeux sociétaux identifiés et les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées, pilotés par les instances des fédérations; elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

Ces nouvelles orientations nécessitent de mener des réflexions pour la mise en œuvre du socle commun d'ici 2013. Elles commencent à se décliner opérationnellement en 2010, en plus des actions déjà engagées antérieurement telles que le déploiement des centres de prévention ou du service Sortir Plus, le plan médico-social et sanitaire, l'acquisition de droits réservataires dans les établissements... Cette année le suivi de l'avancement dans la mise en œuvre du socle commun a été ajouté au rapport. Les actions de niveau 2 sont également progressivement engagées par les institutions.

En outre, les nouvelles orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans les axes prioritaires à hauteur de 70 % à atteindre en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Arrco 2010, la collecte des informations s'est faite en 3 temps :

1. enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2010 (enquête TISIF) par la direction de l'action sociale,
2. centralisation des comptes individuels en avril 2010 par la direction financière,
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2010, par la direction financière.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, les charges de gestion courante sont constituées des charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco,
- le 3^{ème} document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans le cadre des orientations prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Arrco auprès de 26 institutions de retraite complémentaire, trois de moins qu'en 2009, compte tenu des fusions réalisées.

Dans le rapport sont proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,15 % en 2010). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2010 et comparée à 2009 en euros constants, reflète donc l'effort réel consenti par les institutions.

Il sera ainsi présenté la variation de **l'utilisation de la dotation sociale** par les charges d'exploitation des institutions, les augmentations ou les diminutions des différentes catégories de dépenses opérées par les institutions et la part de la **dotation sociale du régime Arrco consacrée aux actions prioritaires**.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2010

- Nombre d'institutions de retraite **26**
- Nombre d'entités périphériques **32**

1. Produits

- Dotation sociale **254,3 M€**
(-0,7 % par rapport à 2009)
dont dotation action sociale mutualisée **39,7 M€**
- Ressources totales **422,4 M€**

2. Charges

- Charges d'exploitation **272,7 M€**
(-6,3 % par rapport à 2009)
- Utilisation de la dotation sociale
par les charges d'exploitation **107 %**
- Charges totales **350,4 M€**

3. Résultats

- Résultat du fonds social combiné **40,5 M€**
31,8 M€ en 2009
- Résultat du fonds social (26 institutions) **72,0 M€**
(+ 113 % par rapport à 2009)
dont résultat exceptionnel **35,0 M€**
dont produits des cessions du parc vacances **4,7 M€**
- Résultat du fonds social de la Fédération **0,08 M€**
- 94 % par rapport à 2009

4. Disponibilités

- Disponibilités à long terme des 26 IRC **407,1 M€**
Soit 13,95 mois de charges totales
 - Engagements du PMSS (Arrco)
y compris les engagements hors bilan **200,0 M€**
- Soit un solde effectif de disponibilités
à long terme **207,1 M€**

1. Analyse comptable du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport d'activités Arrco, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 32 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2010 (cf. *Rapport de gestion Arrco 2010, Instruction 2011-26-DF du 13 juillet 2011*).
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 26 institutions Arrco et de celui de la fédération.
- ainsi, il est possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 26 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, depuis 2005, un fonds social Arrco a été créé afin de gérer une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux, dans le cadre du plan médico-social et sanitaire.

L'alimentation de ce fonds social est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 32 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 29 SCI et de 3 entités capitalistiques hors SCI (SA, SARL, Associations...). Des seuils sont définis pour déterminer si une entité est retenue dans le périmètre de combinaison ou pas. A l'origine de la définition du périmètre de consolidation des comptes Arrco, certaines associations propriétaires d'établissements ou les associations de gestion n'avaient pas été retenues dans ce périmètre. Seules, 32 entités ont été retenues répondant aux seuils déterminés.

Il existe trois méthodes de consolidation : intégration globale, intégration proportionnelle et mise en équivalence. Elles dépendent de l'importance des pouvoirs ou des participations et représentations détenus par le régime.

Dans le cadre des 2 premières méthodes, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2010 des fonds sociaux combinés, incluant les 26 institutions, la fédération et les 32 entités périphériques est le suivant :

COMPTE DE RESULTAT ARRCO	2010	2009
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	254 274 477	256 028 788
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19 602 002	17 676 478
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	21 235 770	25 497 930
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	794 416	519 802
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	295 906 665	299 722 998
Interventions sociales	176 344 972	188 579 407
ACTIONS MUTUALISEES	31 697 892	36 054 030
AIDES INDIVIDUELLES	79 444 294	91 901 292
INTERVENTIONS COLLECTIVES	46 063 610	41 677 039
ACTIONS DE SERVICE	19 139 176	18 947 046
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	36 812 441	35 353 061
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 154 852	2 937 472
CHARGES DE PERSONNEL	18 330 977	17 354 376
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	46 328 585	47 392 957
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 248 855	5 842 236
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	285 220 682	297 459 509
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 685 983	2 263 489
Produits financiers	37 120 309	44 195 363
Charges financières	13 930 305	19 201 675
RESULTAT FINANCIER	23 190 004	24 993 688
Produits exceptionnels	78 473 151	9 859 634
Charges exceptionnelles	71 853 568	6 477 789
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 619 583	3 381 845
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-140 722	994 453
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-920	-11 113
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	105 682	49 730
Résultat des sociétés mises en équivalence	176 240	177 501
Résultat revenant aux minoritaires	-107 103	-53 875
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 528 747	31 795 718

Le résultat positif se situe à **40,5 M€**. La forte hausse par rapport à 2009 est liée d'une part au résultat d'exploitation en forte augmentation en 2010 (conséquence de la réduction des charges d'exploitation en 2010) et au résultat exceptionnel d'autre part.

En effet, les charges d'exploitation en 2010 ont diminué pour la rubrique actions mutualisées (-9,5 %) et aides individuelles (-13,5 %).

En 2010, les produits des cessions de placement constituant une part significative des produits financiers représentent 19,6 M€

En ce qui concerne les fonds sociaux des 26 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2010	2009 € constants
Produits		
Dotation sociale	254 274 477,00	259 869 219,82
Dotation action sociale	214 525 582,00	219 673 940,92
Dotation action sociale mutualisée	39 748 895,00	40 195 278,90
Autres	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	33 333 160,00	35 934 842,80
Total produits d'exploitation	287 607 637,00	295 804 062,61
Produits financiers	35 480 588,00	45 950 484,20
Produits exceptionnels	99 264 882,00	8 721 779,29
Sous total produits	422 353 107,00	350 476 326,10
Résultat perte (négatif)	0,00	0,00
Total produits	422 353 107,00	350 476 326,10
Charges		
Interventions sociales	176 344 961,00	191 406 851,69
Actions mutualisées	31 697 892,00	36 594 840,45
Aides individuelles	79 444 294,00	93 278 573,08
Financement collectif	46 063 610,00	42 302 194,59
Actions de service	19 139 165,00	19 231 243,57
Charges de gestion courante	96 337 040,00	99 683 863,54
Total charges d'exploitation	272 682 001,00	291 090 715,23
Charges financières	13 467 246,00	19 591 493,46
Charges exceptionnelles	64 150 063,00	5 848 785,25
Sous total charges	350 299 310,00	316 530 993,94
Autres charges	23 960,00	-1 092 535,85
Résultat excédent (positif)	72 029 837,00	35 037 868,01
Total charges	422 353 107,00	350 476 326,10

Il fait apparaître un résultat annuel positif de **72 M€ à partir des comptes individuels des institutions et de la fédération**. Il était de 35 M€ en 2009 (en euros constants), en augmentation de 106 %. Ce résultat comprend le résultat des 26 institutions de 71,9 M€ et de la fédération 0,08 M€ et notamment le résultat exceptionnel.

Il est proposé, comme en 2009, d'analyser séparément les fonds sociaux des 26 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée dans les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Ainsi, les fonds sociaux des 26 institutions font apparaître le compte de résultat cumulé suivant :

	2010	2009 € constants
Produits		
Dotation sociale	254 274 477,00	259 869 219,82
Dotation action sociale	214 525 582,00	219 673 940,92
Dotation action sociale mutualisée	39 748 895,00	40 195 278,90
Autres	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	33 333 160,00	35 934 842,80
Total produits d'exploitation	287 607 637,00	295 804 062,61
Produits financiers	35 444 712,00	45 905 896,26
Produits exceptionnels	99 124 791,00	7 368 179,35
Sous total produits	422 177 140,00	349 078 138,22
Résultat perte (négatif)	0,00	0,00
Total produits	422 177 140,00	349 078 138,22
Charges		
Interventions sociales	176 344 961,00	191 406 851,69
Actions mutualisées	31 697 892,00	36 594 840,45
Aides individuelles	79 444 294,00	93 278 573,08
Financement collectif	46 063 610,00	42 302 194,59
Actions de service	19 139 165,00	19 231 243,57
Charges de gestion courante	96 336 779,00	99 683 863,54
Total charges d'exploitation	272 681 740,00	291 090 715,23
Charges financières	13 410 788,00	19 559 205,30
Charges exceptionnelles	64 111 063,00	5 805 806,09
Sous total charges	350 203 591,00	316 455 726,62
Autres charges	23 960,00	-1 092 535,85
Résultat excédent (positif)	71 949 589,00	33 714 947,46
Total charges	422 177 140,00	349 078 138,23

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération), **excédentaire de 71,9 M€**, est en forte augmentation par rapport à 2009 : +113 % et 2008 : +229 %. Les produits (notamment exceptionnel) ont augmenté dans une plus grande proportion que les charges. Les principaux postes du compte de résultat, à savoir le compte de résultat d'exploitation, financier et exceptionnel seront analysés au point 2.

Parmi les 26 institutions, 13 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et par conséquent, 13 présentent un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est proposé dans la troisième partie du rapport qui présente les chiffres clefs de chaque institution du régime.

1.2 La dotation sociale

	2010	2009 € constants	2008 € constants
Dotation sociale	254 274 477	259 869 220	252 047 556
Charges d'exploitation	272 681 740	291 090 715	269 863 599
Charges totales	350 203 591	316 455 727	310 907 612
Ressources totales	422 177 140	349 078 138	321 329 108
Charges exploitation/Dotation sociale	107%	112%	107%
Charges totales/Dotation sociale	138%	122%	123%
Charges totales/Ressources totales	83%	91%	97%

La dotation sociale s'élève à **254,2 M€** en 2010, elle diminue de 2,1 % par rapport à 2009 (en euros constants). Elle est composée de deux éléments :

- la dotation sociale des institutions (hors action sociale mutualisée) = 214,5 M€
- la dotation action sociale mutualisée = 39,7 M€

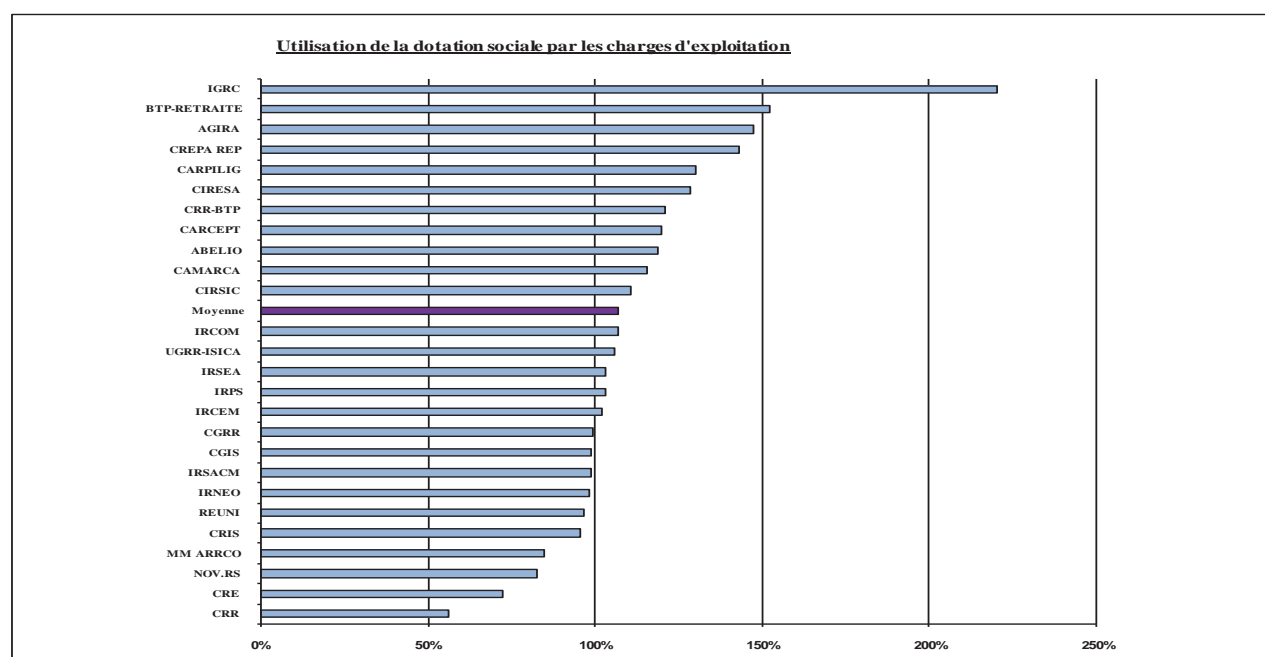
Pour l'année 2010, le calcul de la dotation avait été opéré en estimant l'inflation annuelle à 1,2 %. Or, l'inflation 2010 s'est avérée plus élevée au 31 décembre, à savoir 1,5 %. Le montant définitif de l'inflation 2009 a donc réajusté la dotation 2010, qui réintègre le « moins perçu 2009 », d'où l'effet négatif de tendance.

Les ressources totales s'élèvent à **422,1 M€**, elles sont en hausse de 20,9 % par rapport à 2009. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

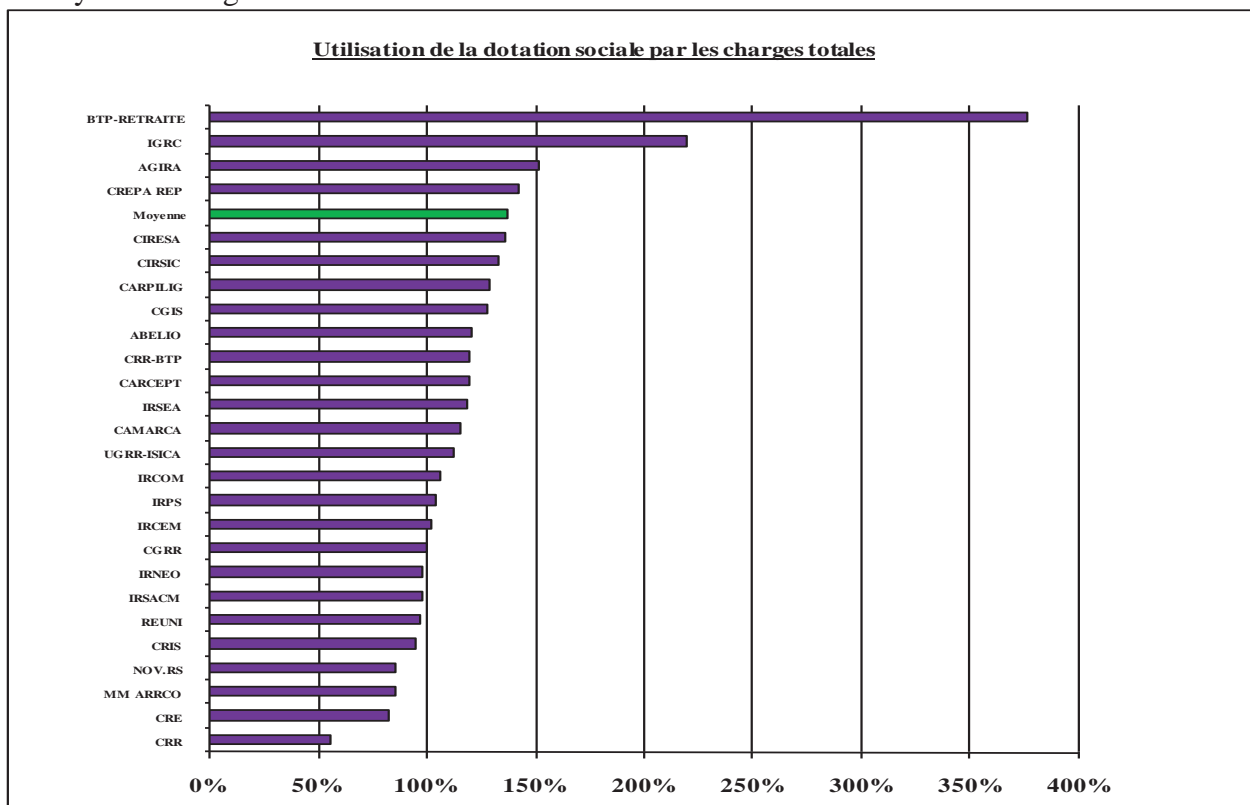
Il est à noter que la dotation sociale ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social (**107 %** d'utilisation) mais que l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**83 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.

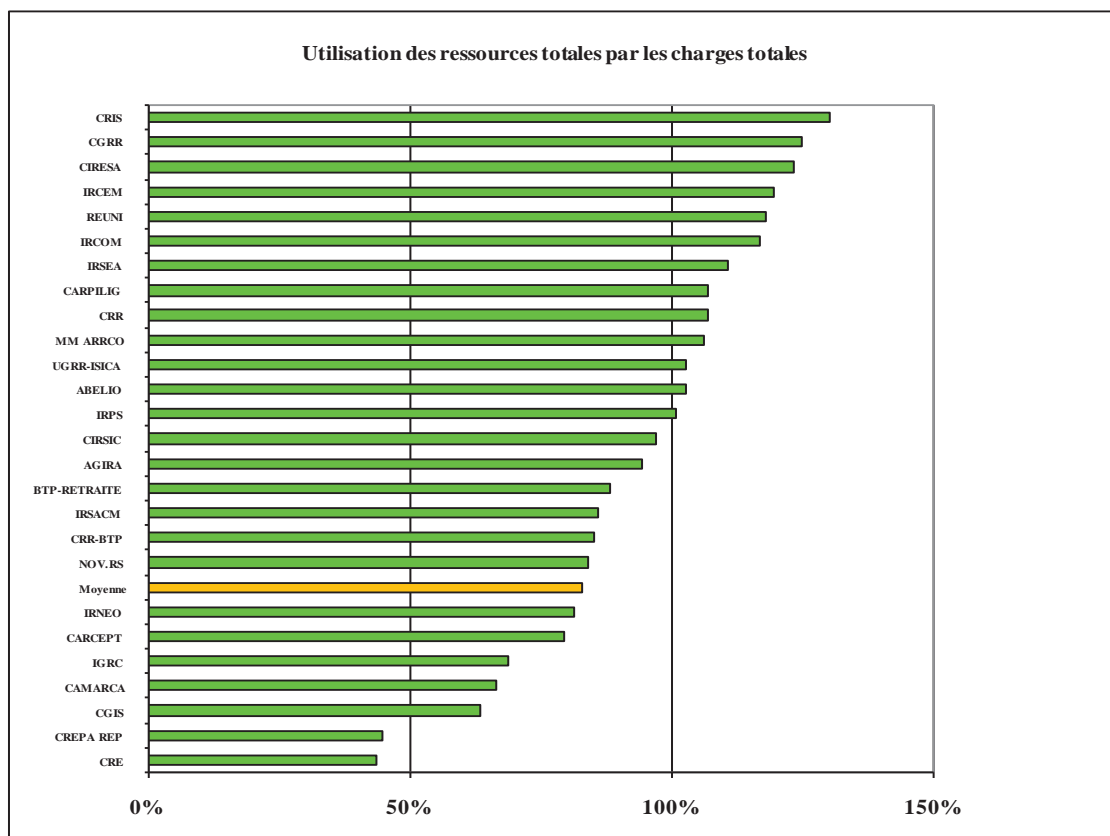
16 institutions, soit 65 %, dépensent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 6 autres plus de 90 %. 4 institutions se situent en deçà. La moyenne Arrco est de 107 % :



8 institutions n'utilisent pas l'intégralité de leur dotation sociale pour couvrir leurs dépenses totales. La moyenne du régime est de 138 % : 14 institutions se situent au dessus et 4 entre 100 et 122 % :



13 institutions dépensent plus que leurs ressources totales pour couvrir l'intégralité de leurs dépenses et puisent donc dans la réserve du fonds social, 6 dépensent plus de 83 % de leurs ressources totales et 7 institutions constituent des réserves allant de 18 à 56 % de leurs ressources totales.



1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier (point 2.1).

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ou- les comptes de liaisons entre fonds).

Les disponibilités sont présentées dans le tableau suivant :

	2010	2009 € constants	2008 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	644 123 062	617 072 895	592 781 432
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	61 464 294	58 785 818	54 091 608
Résultat de l'exercice	71 949 589	33 714 947	10 271 674
Réserves au 31/12	777 536 945	709 573 660	657 144 714
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	407 118 512	467 218 543	429 985 120
Disponibilités à long terme en mois de charges	13,95	17,72	16,60

Ainsi pour l'ensemble Arrco, les disponibilités à long terme correspondent à 13,95 mois de charges totales. Elles sont en diminution d'un montant de 60,1 M€ par rapport à 2009 (en € constants).

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 33,9 M€ pour le régime (disponibilités à long terme/12), en diminution de 12,9 % par rapport à 2009 (38,93 M€).

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan et elles viendront en complément des dettes du régime donc en déduction des disponibilités par exemple au travers du plan médico-social et sanitaire.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les enregistrements suivants :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand les sommes ne sont pas déboursées dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EHPAD.

	2010
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	37 478 805
Autres (*)	10 389 203
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	47 868 008
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	2 340 000
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	2 340 000
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **37,5 M€** en 2010. Les principales institutions concernées sont : IRSEA 8,4 M€ REUNI RS 7,5 M€ ABELIO 6,6 M€ Malakoff Médéric Arrco 5,3 M€ Ces engagements diminuent de 14,1 % par rapport à 2009.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient tenir compte de ces **37,5 M€** d'engagements hors bilan ainsi que des engagements hors bilan du PMSS de **202 M€**

Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **167,6 MF**

En outre, le plan médico-social suppose la mise en œuvre d'actions pour un montant de 200 M€

1.5 Le compte de résultat du fonds social et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Arrco une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 sur le résultat exceptionnel. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2010	2009
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante	261	
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	261	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	261	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-261	
Produits financiers	35 876	43 929
Charges financières	56 458	31 811
RESULTAT FINANCIER	-20 582	12 118
Produits exceptionnels	140 091	1 333 596
Charges exceptionnelles	39 000	42 344
RESULTAT EXCEPTIONNEL	101 091	1 291 252
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 248	1 303 370

Les quotes-parts des cessions des établissements reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **140 K€ en 2010**, le résultat de leur placement est comptabilisé en produits financiers, 36 K€ et le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération est comptabilisé en charges exceptionnelles, 39 000 €, en 2010. Le résultat est excédentaire de **0,08 M€** alimentant la réserve.

Les institutions concernées par le prélèvement sur la réserve mutualisées sont les suivantes :

Institution	Montant en €
BTP R	15 600
CIPS	23 400
TOTAL	39 000

Au 31 décembre 2010, cette réserve s'élève à **5,5 M€**:

	2010	2009
Réserve au 1er janvier de l'exercice	5 520 361	4 216 991
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	5 520 361	4 216 991
Résultat de l'exercice		
Excédent	80 248	1 303 370
Déficit		
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	5 600 609	5 520 361

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Arrco en décembre 2008. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

Dans ce dernier cas, les sommes engagées sont comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations.

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

Les principales charges et ressources du fonds social
(hors fonds social des fédérations)

	2010	2009 <i>(€ constants)</i>
➤ Résultat financier	22,0 M€	26,3 M€
➤ Résultat exceptionnel	35,0 M€	1,6 M€
➤ Résultat d'exploitation (hors action sociale mutualisée)	6,9 M€	1,1 M€
➤ Résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée	8,0 M€	3,6 M€
➤ Résultat du fonds social	71,9 M€	33,7 M€

Le résultat excédentaire 2010 viendra alimenter la réserve 2011

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social (hors fonds social des fédérations)

2.1 Le résultat financier

	2010	2009 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	6 830 223	9 577 413
Revenus des titres de participation dans les SCI	1 821 894	2 132 635
Prêts	344 129	361 319
Activité de placement et placement de liquidités	21 508 345	25 781 487
Divers	18 602	318 389
Reprise sur dépréciations et provisions	4 921 519	7 734 653
Transfert de charges financières	0	0
Total produits financiers	35 444 712	45 905 896
Immo de placement hors prêts	2 689 051	2 771 765
Activité de placement et placement de liquidités	2 560 458	2 703 781
Divers	841 280	1 004 846
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	8 937	20 861
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	263 952	1 852 530
Dotation dépréciations et provisions	7 047 110	11 205 421
Total charges financières	13 410 788	19 559 205
Résultat financier	22 033 924	26 346 691

Le résultat financier des 26 institutions est formé notamment des produits (résultats positifs) réalisés sur l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 60,7 % des produits financiers réalisés en 2010 avec une diminution de 16,6 % par rapport à 2009. NOV RS comprend à lui seul 38 % des produits financiers liés à l'activité de placement pour 8,2 M€

Les autres produits financiers sont constitués des revenus des immobilisations financières dont les titres de participation dans les SCI propriétés d'établissements sur le fonds social (pour personnes âgées et vacances) ou les autres formes juridiques des propriétés des institutions (SARL, EURL...). Ce poste, d'un total de 8,6 M€ est le fait pour 6,7 M€ de BTP-retraite.

Les charges financières sont principalement constituées des charges liées aux immobilisations financières de placement et de la prise en compte des dépréciations de ces immobilisations qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations (si résultats négatifs) dans les SCI, SARL propriétés des institutions. Le montant des dépréciations s'élève à 7 M€ en 2010, moins élevé qu'en 2009, - 37,1 %.

Le résultat financier est **excédentaire de 22 M€ en 2010**, en diminution de 16,4 %.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2010	2009 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 243 615	822 901
Produits exceptionnels sur opération en capital	87 460 818	185 901
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	1 054 963	4 725 500
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	2 001 128	778 072
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	7 364 267	855 805
Total produits exceptionnels	99 124 791	7 368 179
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 454 794	813 548
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	2 753 970	581 733
Charges exceptionnelles sur opération en capital	54 893 553	4 390 250
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	-245 166	-2 171 673
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	114 001	981 410
Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	139 911	1 210 539
Total charges exceptionnelles	64 111 063	5 805 806
Résultat exceptionnel	35 013 728	1 562 373

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

En 2010, le résultat exceptionnel est **excédentaire de 35 M€**

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Au 31 décembre 2010, les quotes-parts transférées à la réserve mutualisée s'élèvent à 0,1 M€ et concernent les cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2010
BTP R	Maison d'habitation - Labrit	16 857
ABELIO	Résidence Maïder - Biarritz	114 001
NOV RS	Sci Les Grisons Sainte Sophie	9 053
TOTAL		139 911

Par ailleurs, la prise en charge du solde déficitaire de gestion des CICAS reste le fait de deux institutions : CIRSIC (0,9 K€) et IRSEA (1,8 K€) en 2010.

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse des comptes de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

L'action sociale mutualisée faisant l'objet d'un financement particulier de 16 % de la dotation sociale Arrco, il a été choisi de l'analyser séparément du reste des dépenses d'exploitation. La présentation comprend donc ci-après un compte de résultat hors action sociale mutualisée et un compte de résultat de l'action sociale mutualisée.

2.3.1 Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée

	2010	2009 € constants
Dotation d'action sociale	214 525 582	219 673 941
Autres produits d'exploitation	12 829 919	11 718 478
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 007 830	18 414 142
Reprises sur amortissements droits de réservation	0	79 167
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	6 025 131	5 322 118
Transfert de charges d'exploitation	470 280	400 937
Total produits d'exploitation	247 858 742	255 608 784
Aides individuelles	79 444 294	93 278 573
Interventions collectives	46 063 610	42 302 195
Actions de service	19 139 165	19 231 244
Charges de gestion courante	96 336 779	99 683 864
Sous traitance intra groupe	46 694 882	48 331 662
Services extérieurs	7 011 026	5 930 071
Impôts taxes et versements assimilés	1 204 421	155 848
Charges de personnel	14 558	23 634
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	10 408 891	11 656 740
Dotation aux amortissements des droits de réservation	23 737 207	22 224 443
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	5 699 580	6 982 938
Autres charges de gestion courante	1 566 214	4 378 527
Total charges d'exploitation	240 983 848	254 495 875
Résultat d'exploitation	6 874 894	1 112 909

L'action sociale hors action sociale mutualisée comprend les interventions sociales suivantes :

- aides financières individuelles,

- financement collectif
- et actions de service.

Le montant des ces interventions a diminué de **6,6 %** par rapport à 2009.

Comme précisé antérieurement les montants correspondant à ces interventions sociales comprennent les charges de personnel dédiées à ces interventions.

Les charges de gestion courante incluent :

- les autres charges de personnel (notamment le management) et toutes les charges de fonctionnement,
- les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions dont une partie concerne l'acquisition de droits réservataires dans les établissements personnes âgées et handicapées.

Les charges de gestion courante ont diminué de **3,3 %** par rapport à 2009. Cela est du principalement au poste « Dotation aux amortissements des droits de réservation » qui diminue de 18,4 % par rapport à 2009 et correspond aux derniers appels de fonds des droits réservataires versés dans l'année. La baisse est également liée au poste « Sous traitance intra groupe » qui diminue de 3,4 % par rapport à 2009 et concernant le moitié des IRC.

Une analyse complémentaire de toutes ces charges sera proposée dans le point 3 du rapport.

Le principal produit d'exploitation est représenté par la dotation sociale de laquelle ont été déduits les 16 % dédiés à l'action sociale mutualisée.

Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée est excédentaire de **6,9 M€** en 2010. Il viendra donc alimenter la réserve du fonds social dans l'hypothèse où les résultats financier et exceptionnel sont excédentaires également.

Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées feront l'objet du point 3.4 du rapport.

2.3.2 Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée et la réserve d'action sociale mutualisée

L'action sociale mutualisée Arrco fait l'objet d'un traitement particulier puisqu'elle bénéficie d'une dotation sociale dédiée : 16 % de la dotation action sociale du régime redistribuée aux institutions en fonction de leurs charges comptabilisées dans les domaines mutualisés.

Les charges comptabilisées dans ce poste sont les suivantes :

- aide ménagère et amélioration de l'habitat coordonnés avec la CNAV,
- transport accompagné « Sortir Plus »,
- aide aux aidants,
- base de données sociale (BDS),
- suivi des droits réservataires,
- procédure EHPAD
- réseau des comités régionaux d'action sociale Agirc et Arrco. Ils bénéficient chacun d'une enveloppe de 25 000 € pour les actions à mener ainsi qu'une quote-part « pilotage » de 14 000 € attribuée au pilote du comité.

Conséquence du démarrage du plan domicile, ces postes ont été enrichis des actions mutualisées suivantes :

- nouvelle technologie,
- prestation conseil à domicile en ergothérapie,
- prestation d'aide à domicile d'urgence

Les dépenses prises en compte par la dotation action sociale coordonnée sont les dépenses liées directement à la mise en place des actions et les charges de personnel intervenant pour leur réalisation. Le détail des charges sera étudié au point 3.3 du rapport.

Compte de résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée

	2010	2009 € constants
Dotation action sociale mutualisée	39 748 895	40 195 279
Total produits ASM	39 748 895	40 195 279
Actions coordonnées	19 290 232	26 465 464
Autres actions mutualisées	7 064 917	4 797 639
Charges de personnel ASM	5 342 743	5 331 737
Total charges d'ASM	31 697 892	36 594 840
Résultat ASM	8 051 003	3 600 438

Chaque institution, en fin d'année, compare le montant comptabilisé en charges d'actions sociales mutualisées et le montant de la dotation qui lui a été affecté. Lorsqu'une institution a une dotation action sociale mutualisée supérieure au montant de ses charges, elle constate donc un excédent qui alimente la réserve d'action sociale mutualisée gérée par chaque institution de retraite. Inversement, lorsqu'une institution constate un déficit, elle prélève le montant correspondant sur la réserve.

En 2010, sur les 22 institutions participant à l'action sociale mutualisée, 7 présentent un déficit et elles ont donc puisé la somme correspondante dans la réserve afin de financer l'ensemble de leurs actions mutualisées. Cette situation s'explique par la montée en charge de nouvelles actions de niveau 1 (pilotees par un nombre limité d'IRC), dont le financement est mutualisé. En effet, les produits sont calculés à partir des données N-1. Toutes les autres institutions, 15, constatent un excédent qui va alimenter la réserve action sociale mutualisée d'un montant de **8 M€**, comme indiqué dans le tableau de mouvement de réserve ci-dessous. La réserve d'action sociale mutualisée s'élève à **69,5 M€** au 31 décembre 2010.

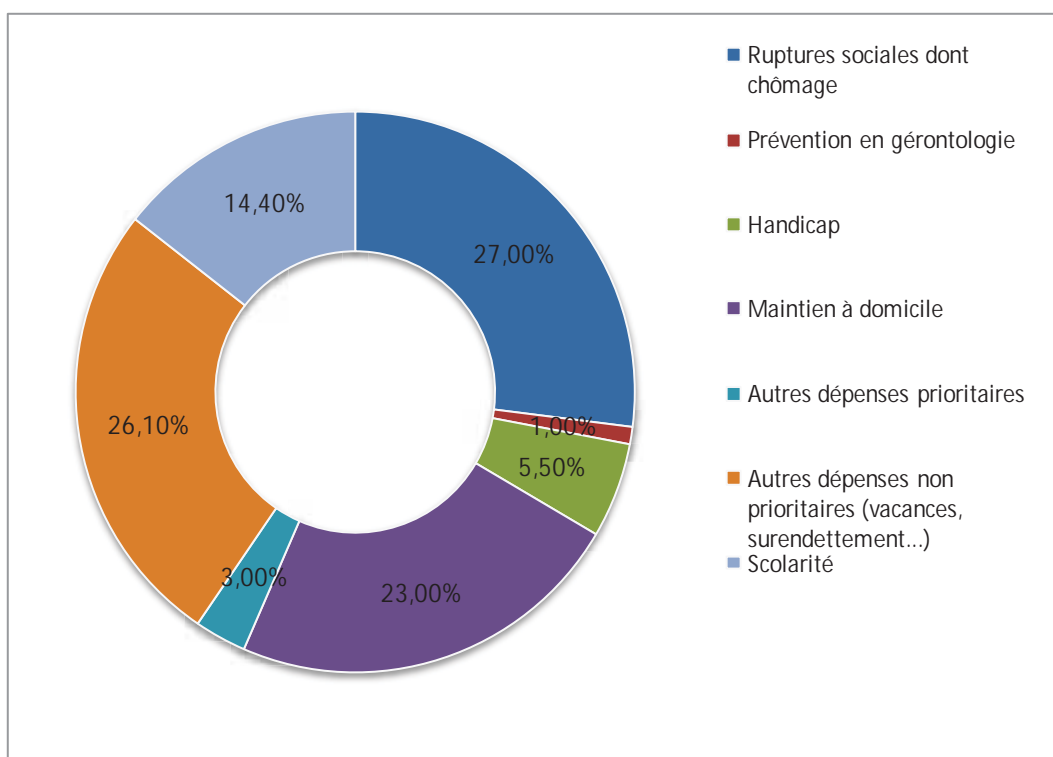
2010	RESERVE D'ACTION SOCIALE	RESERVE D'ACTION SOCIALE MUTUALISEE	TOTAL
Réserve au 1er janvier de l'exercice	637 623 058	61 464 292	699 087 350
Mouvements de périmètre	3	1	4
Apports divers	6 500 002	1	6 500 003
Intégrations			
Régularisations			
Autres mouvements	6 500 002	1	6 500 003
Prélèvements divers	1		1
Régularisations			
Autres mouvements	1		1
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	644 123 062	61 464 294	705 587 356
Résultat de l'exercice			
Excédent	71 949 589		71 949 589
Déficit			
Affectation du résultat de l'exercice	-8 051 003	8 051 003	
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	708 021 648	69 515 297	777 536 945

3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

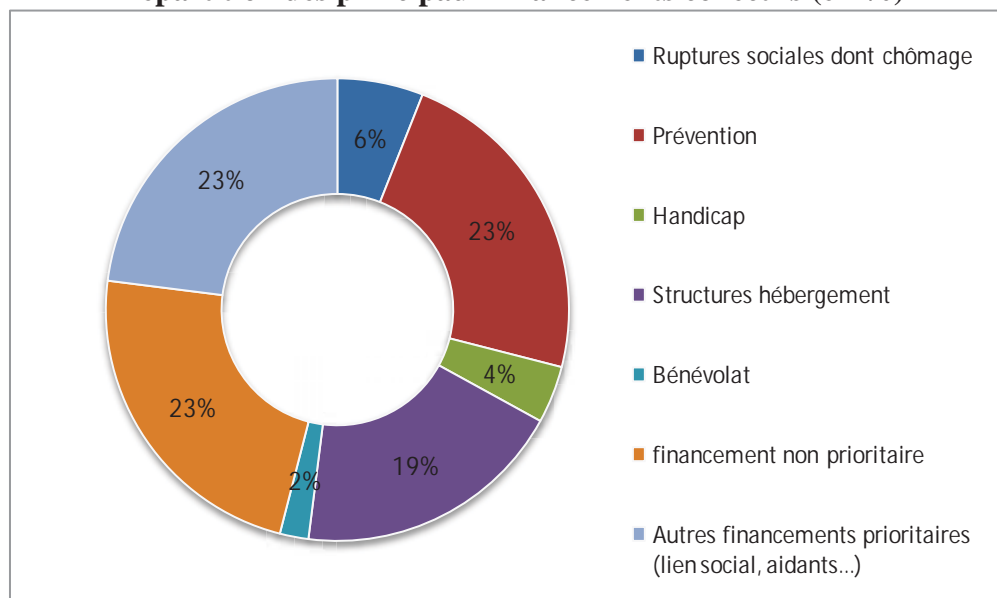
	2010	2009 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 17,9 % par rapport à 2009	61,9 M€	75,4 M€
59 % d'aides prioritaires	36,8 M€	39 M€
dont :		
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	17,0 M€	20,8 M€
Accompagnement perte d'autonomie	19,8 M€	18,3 M€
41 % d'aides non prioritaires	25,1 M€	36,2 M€
dont :		
Scolarité	16,2 M€	20,1 M€
Autres	8,9 M€	16,1 M€

Répartition des principales aides individuelles (en %)



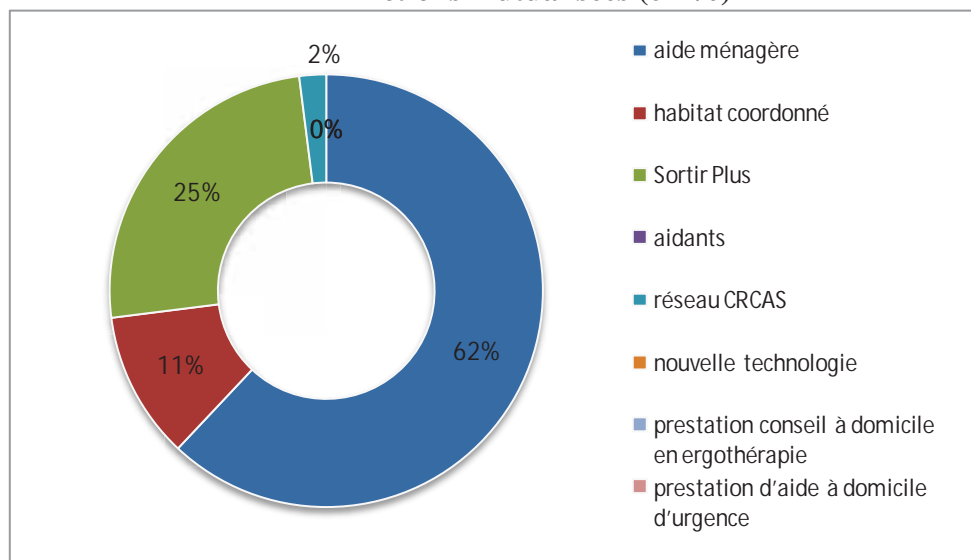
	2010	2009 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 7,9 % par rapport à 2009	42,1 M€	39 M€
dont 78 % de financements prioritaires	32,8 M€	32,7 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)



	2010	2009 <i>€ constants</i>
Actions mutualisées	26,4 M€	31,2 €
Dont actions coordonnées avec la CNAV	19,3 M€ 73 %	26,5M€ 85 %

Actions mutualisées (en %)

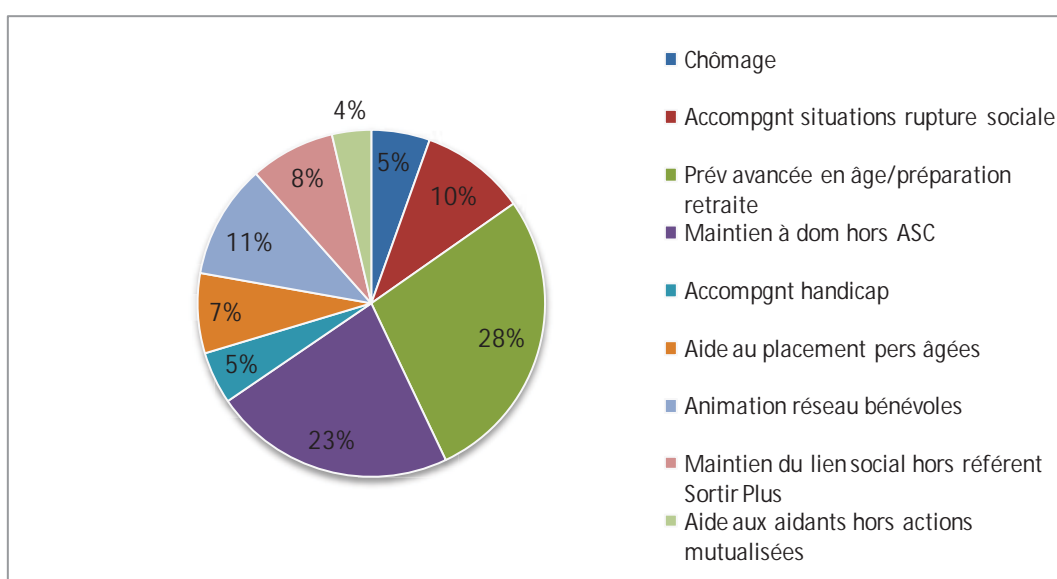


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	26,7 M€
dont :	
subventions	23,4 M€
prêts	3,3 M€
Nombre de places souscrites en 2010	809
dont 552 places dans les EHPAD	
Le nombre de places totales au 31/12/10	15 160
- 5,4 % par rapport à 2009	
Financement de places en accueil de jours	3 660 jours

Actions de service (mission ECO)	32,4 M€
ETP des Actions de service	233,77

Les autres charges de personnel et de fonctionnement	69,4 M€
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	30,3 M€
ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	218,74
dont Commissions sociales	4,4 M€
ETP pour les commissions sociales	23,89

Répartition des ETP des actions de service (en %)



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées avec les charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles » comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude préalable de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste, hors charges de personnel, en 2010 s'élève à **61,9 M€**. Il est en baisse de **16,7 %** par rapport à 2009.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans un tableau page suivante. Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue les cotisants aidés des allocataires.

Les aides traditionnelles non prioritaires constituent **41 % des aides individuelles** et représentent **25,1 M€**, en **diminution de 29,7 %** par rapport à 2009.

Elles comprennent :

- scolarité : 64,5 %,
- vacances : 2,7 %,
- frais d'obsèques : 3,7 %,
- les aides soins santé : 9,4 %
- charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification...) pris en charge par le fonds social : 2 %.
- autres : 17,7 %

Scolarité

Le montant total des bourses attribuées est de **16,2 M€** en 2010 (aides à la scolarité/études/apprentissage). Ce poste reste la première destination des aides financières individuelles malgré sa baisse très significative. Il était de 20,1 M€ en 2009 (en euros constants), soit - 20 %.

Le nombre total de bourses attribuées est de 23 982, il est en **diminution de 15,8 %** par rapport à 2009 (4 510 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses d'études est le suivant :

- 615 € pour les bourses cotisants,
- 948 € pour les bourses allocataires.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **8,4 M€** Elles sont en **diminution de 47 %** par rapport à 2009.

Il est à noter que l'aide aux vacances diminue de 88,7 % et concerne la majorité des IRC, le poste obsèques diminue de 47,5 %.

Les aides financières prioritaires ont été scindées en trois :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées.

Elles représentent **36,8 M€** et **59 % des aides individuelles totales**.

Développer la prévention

Elle représente **27,5 %** des aides individuelles, soit **17 M€** et le poste le plus important concerne les ruptures sociales (**16,8 M€**), en augmentation de **1,4 %**. Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **17,8 M€** et **28,8 % des aides individuelles totales**, en baisse de **2,6 %** par rapport à 2009.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile, soit **14,3 M€** hors action sociale coordonnée, et comprenant notamment l'aide aux dépenses d'énergie (5,8 M€).

Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **1,9 M€** et **3,1 % des aides individuelles totales**. Il est en **baisse de 1,6 %** par rapport à 2009.

 **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 17,5 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Libellé ligne	2 010				2 009				2 010		2 009	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total	% du total	Total	% du total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Montants	aides indiv.	Montants	aides indiv.
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
DEVELOPPER LA PREVENTION	9 187	8 314 913	11 833	8 719 842	9 335	9 672 233	17 837	11 150 841	17 034 755	27,49%	20 823 075	27,62%
Rupture sociale	9 143	8 186 539	11 683	8 662 666	7 609	7 931 735	12 464	8 687 246	16 849 205	27,19%	16 618 981	22,05%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)...	340	357 210	1 375	1 327 157	291	323 222	2 064	1 642 503	1 684 367	2,72%	1 965 725	2,61%
Logement / Déménagement	1 962	1 864 775	3 120	2 219 263	1 407	1 467 144	3 225	2 264 006	4 084 037	6,59%	3 731 149	4,95%
Recherche d'emploi (chômage...)	337	392 676	40	24 036	768	1 009 911	38	17 499	416 712	0,67%	1 027 410	1,36%
Entraide / Urgence sociale	6 504	5 571 878	7 148	5 092 210	5 143	5 131 459	7 139	4 763 238	10 664 088	17,21%	9 894 696	13,13%
Prévention en gérontologie	39	124 106	70	17 472	355	213 384	1 200	177 663	141 578	0,23%	391 047	0,52%
Bilan de prévention / Action d'information / Formation préventive	34	78 189	14	10 930	51	134 478	163	48 676	89 119	0,14%	183 155	0,24%
Préparation à la retraite	5	45 917	56	6 542	305	78 906	34	9 948	52 459	0,08%	88 854	0,12%
Maintien du lien social	5	4 268	80	39 704	1	51	108	13 789	43 972	0,07%	13 840	0,02%
Activités de maintien du lien social	5	4 268	80	39 704	1	51	108	13 789	43 972	0,07%	13 840	0,02%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	2 187	2 018 308	41 490	15 816 010	893	708 853	46 947	17 602 122	17 834 318	28,78%	18 310 975	24,29%
Maintien à domicile	865	551 880	37 094	13 722 548	872	664 239	43 563	15 478 280	14 274 428	23,03%	16 142 519	21,42%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile /Tierce personne	328	131 754	18 039	5 219 701	155	51 504	18 115	4 029 536	5 351 455	8,64%	4 081 040	5,41%
Dépenses d'énergie	422	294 842	10 836	5 459 999	91	57 395	11 610	5 523 727	5 754 840	9,29%	5 581 123	7,40%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	110	122 472	5 037	2 360 573	111	111 510	4 264	2 383 240	2 483 045	4,01%	2 494 749	3,31%
Aide technique à domicile	5	2 812	3 182	682 275	268	202 859	5 456	2 024 100	685 087	1,11%	2 226 959	2,95%
Accompagner le handicap	1 289	1 422 379	3 995	1 976 314	1 369	1 527 063	4 065	2 272 144	3 398 693	5,48%	3 799 207	5,04%
Autonomie des personnes handicapées	958	984 345	3 885	1 848 365	1 013	1 110 557	3 884	2 058 950	2 832 710	4,57%	3 169 506	4,20%
Vacances personnes handicapées	331	438 034	110	127 949	354	412 954	158	177 258	565 983	0,91%	590 211	0,78%
Aide aux aidants	33	44 050	401	117 148	20	43 791	1 925	144 317	161 198	0,26%	188 108	0,25%
Actions en faveur des aidants	33	44 050	401	117 148	20	43 791	1 925	144 317	161 198	0,26%	188 108	0,25%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES	6	12 162	1 443	1 946 974	3	4 375	1 463	1 987 186	1 959 136	3,16%	1 991 560	2,64%
Structures pour personnes âgées	3	2 446	1 432	1 938 769	1	822	1 459	1 979 526	1 941 215	3,13%	1 980 348	2,63%
Hébergement permanent en EHPAD	1	180	1 165	1 666 159	0	0	1 222	1 760 340	1 666 339	2,69%	1 760 340	2,34%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit	2	2 266	267	272 610	1	822	237	219 185	274 876	0,44%	220 007	0,29%
Structure pour personnes handicapées	3	9 716	11	8 205	2	3 553	4	7 660	17 921	0,03%	11 213	0,01%
Structure d'accueil pour personnes handicapées et handicapées vieillissantes	3	9 716	11	8 205	2	3 553	4	7 660	17 921	0,03%	11 213	0,01%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES hors charges de	11 380	10 345 383	54 766	26 482 826	10 228	10 381 086	64 783	28 752 963	36 828 209	59,43%	39 134 049	51,92%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	26 626	15 777 542	15 969	9 365 271	35 359	22 565 178	35 095	13 678 859	25 142 812	40,57%	36 244 037	48,08%
Scolarité	19 613	12 076 937	4 369	4 141 302	23 839	16 043 382	5 080	4 085 592	16 218 239	26,17%	20 128 973	26,70%
Aide à la scolarité / Etudes / Apprentissage	19 613	12 076 937	4 369	4 141 302	23 839	16 043 382	5 080	4 085 592	16 218 239	26,17%	19 428 198	25,77%
Autres dépenses non prioritaires	5 910	3 373 927	11 464	5 053 946	10 344	6 216 658	29 905	9 557 443	8 427 873	13,60%	15 774 101	20,93%
Vacances	373	127 229	1 659	534 430	4 857	2 538 200	16 269	3 416 678	661 659	1,07%	5 954 878	7,90%
Aides soins santé	457	282 876	5 114	2 090 181	446	303 395	7 068	2 454 587	2 373 057	3,83%	2 757 982	3,66%
Activités culturelles, activités sociales	4	4 155	94	20 853	0	0	31	13 694	25 008	0,04%	13 694	0,02%
Frais d'obsèques	156	175 184	984	765 443	170	200 062	2 135	1 617 276	940 627	1,52%	1 817 338	2,41%
Autres dépenses non prioritaires	4 920	2 784 483	3 613	1 643 038	409	503 056	906	748 631	4 427 521	7,14%	1 251 687	1,66%
Prêts	1 103	326 678	136	170 023	1 175	305 138	110	35 824	496 701	0,80%	340 962	0,45%
Bonification	1 103	326 678	136	170 023	1 134	286 513	106	31 405	496 701	0,80%	317 918	0,42%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES	26 626	15 777 542	15 969	9 365 271	35 359	22 565 178	35 095	13 678 859	25 142 812	40,57%	36 244 037	48,08%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	38 006	26 122 925	70 735	35 848 097	45 587	32 946 264	99 878	42 431 823	61 971 021	100,00%	75 378 087	100,00%
Charges de personnel				17 473 273				17 900 486				
Nombre équivalents temps plein			116				153					
TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)				79 444 294				93 278 573				

3.2 Les financements collectifs

Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), le financement d'une action n'entrant pas dans le champ des actions inter institution (actions mutualisées) et les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc...).

En 2010, on distingue pour les établissements pour personnes âgées et handicapées, les hébergements – propriétés Agirc-Arrco, des hébergements non propriétés Agirc-Arrco.

Dans cette rubrique entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC donc non comptabilisé en ETP dans le FS).

Le montant des financements collectifs s'élève à **42,1 M€** en 2010. Il était de 39 M€ en 2009 (en euros constants). Il est en **hausse de 7,9 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées,
- bénévolat,
- prestations externalisées – domaines prioritaires : financement de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...),
- financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **73 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements, le premier poste est la prévention 40 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 20 %.

Le premier poste, en montant, concerne la prévention en gérontologie pour un montant de 9,6 M€ en diminution de 3,6 % par rapport à 2009 et comprend le financement des centres de prévention au nombre de 10 en 2010, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite.

Le second poste concerne les structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 8 M€ en diminution de 22,1 % par rapport à 2009. Deux sous rubriques ont été créées en 2010 qui permettent de distinguer les financements propriétés Agirc-Arrco des financements hors propriétés Agirc-Arrco (idem pour les structures pour personnes handicapées). Il s'agit des subventions allouées aux établissements du parc propriété (soit 1,2 M€) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (soit 6,8 M€).

Deux rubriques prestations externalisées - domaines prioritaires et non prioritaires - ont été créées en 2010. Elles regroupent les financements de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...) et non prioritaires (externalisation du traitement des bourses d'études, des prêts...).

Les financements collectifs **non prioritaires** s'élèvent à 9,3 M€ et représentent 22,2 % de l'ensemble. Ils concernent principalement les vacances (5,6 M€), les activités culturelles et sociales (1,2 M€)...

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 4 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	2010	2009	% du total des financements collectifs 2010	% du total des financements collectifs 2009
Financement collectif prioritaire				
DEVELOPPER LA PREVENTION	16 660 279	18 112 150	39,57%	46,42%
Rupture sociale	2 518 059	1 944 548	5,98%	4,98%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)..	607 270	431 089	1,44%	1,10%
Recherche d'emploi (chômage,)...	1 910 789	1 513 459	4,54%	3,88%
Prévention en gérontologie	9 619 374	9 977 398	22,85%	25,57%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	4 366 520	3 500 796	10,37%	8,97%
Action d'information / Formation préventive liée à l'avancée en âge	3 066 584	3 565 332	7,28%	9,14%
Préparation à la retraite	1 601 628	1 894 959	3,80%	4,86%
Soutien à la recherche et développement	584 642	1 016 311	1,39%	2,60%
Maintien du lien social	4 522 846	4 970 677	10,74%	12,74%
Activités de maintien du lien social	4 522 846	4 970 677	10,74%	12,74%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	5 694 794	3 758 520	13,53%	9,63%
Maintien à domicile des personnes âgées	3 197 334	2 206 653	7,59%	5,65%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée), garde à domicile, tierce personne,...	2 044 269	591 547	4,86%	1,52%
Aides techniques à domicile	1 153 065	1 230 016	2,74%	3,15%
Accompagner le handicap	1 482 383	833 893	3,52%	2,14%
Autonomie des personnes handicapées	1 171 944	748 200	2,78%	1,92%
Vacances personnes handicapées	310 439	85 783	0,74%	0,22%
Aide aux aidants	1 015 077	1 396 254	2,41%	3,58%
Actions en faveur des aidants	1 015 077	1 396 254	2,41%	3,58%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	8 235 083	10 509 797	19,56%	26,93%
Structures pour personnes âgées	7 996 439	10 124 253	18,99%	25,95%
Hébergement permanent ou temporaire - propriétés Agirc-Arrco	1 204 320		2,86%	0,00%
Hébergement permanent ou temporaire en EHPAD - hors propriétés Agirc-Arrco	6 792 119		16,13%	0,00%
Structures pour personnes handicapées	238 644	385 544	0,57%	0,99%
Structures pour personnes handicapées - propriétés Agirc-Arrco	29 982		0,07%	0,00%
Structures pour personnes handicapées / personnes handicapées vieillissantes - hors propriétés Agirc-Arrco	208 662		0,50%	0,00%
BENEVOLAT	657 096	716 214	1,56%	1,84%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES	1 305 173		3,10%	0,00%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE hors charges de personnel	32 552 425		77,32%	0,00%
Financement collectif non prioritaire (hors charges de personnel)				
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	9 342 613	6 315 336	22,19%	16,18%
Autre bénévolat	19 142	81 628	0,05%	0,21%
Vacances	5 611 143	2 504 696	13,33%	6,42%
Activités culturelles, activités sociales	1 186 036	1 575 447	2,82%	4,04%
Prix / Innovation sociale	192 778	150 899	0,46%	0,39%
Autres dépenses non prioritaires	2 333 514	2 002 666	5,54%	5,13%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES	204 899		0,49%	0,00%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE hors charges de personnel	9 547 512		22,68%	0,00%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)	42 099 937	39 021 636	100,00%	100,00%
Nombre d'équivalents temps plein	26	15		
Charges de personnel	3 963 673	3 280 558		
TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)	46 063 610	42 302 195		

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée aux missions indiquées ci-dessous.

Elles ont été réparties en actions coordonnées avec la CNAV ou autres régimes et en autres actions mutualisées. En 2010, des actions mutualisées supplémentaires ont vu le jour : l'étude sur les nouvelles technologies, la prestation de conseil en ergothérapie et la prestation d'aide à domicile d'urgence. En 2010, 16 comités ont été labellisés (2 de plus qu'en 2009), couvrant 21 régions administratives.

	2010	2009 € constants	% 2010
ACTIONS COORDONNEES AVEC LA CNAV ET/OU AUTRE REGIME hors charges de personnel	19 290 232	26 465 464	73,19%
Aide ménagère coordonnée	16 293 572	22 966 478	61,82%
Amélioration de l'habitat	2 996 660	3 491 584	11,37%
AUTRES ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel	7 064 917	4 797 639	26,81%
Nouvelle technologie	0	0	
Prestation conseil à domicile en ergothérapie	8 687	0	0,03%
Prestation d'aide à domicile d'urgence	0	0	
Sortir plus	6 587 610	4 291 210	25,00%
Aidants	69 855	316 350	0,27%
Réseau CRCAS labellisé	398 765	190 079	1,51%
Prévention	343 904	163 559	
Aidants	49 672	26 521	
Pilotage	5 189	0	
Total actions mutualisées (hors charges de personnel)	26 355 149	31 263 104	
Nombre d'équivalents temps plein	41	50	
Charges de personnel	5 342 743	5 331 737	
TOTAL (Actions mutualisées et charges de personnel)	31 697 892	36 594 840	

Les actions coordonnées concernent l'aide ménagère, l'amélioration de l'habitat. Elles représentent **73 %** des actions mutualisées et se montent à **19,3 M€** en 2010, en **diminution de 27,1 %**. Cette évolution correspond logiquement à la montée en charge prévue des autres actions mutualisées.

Les autres actions mutualisées concernent le transport accompagné (« Sortir Plus ») qui enregistre une augmentation de **53,5 %** par rapport à 2009 (hors charges de personnel). Cette progression s'explique principalement par l'ouverture du service dans 15 nouveaux départements et la montée en charge des départements déjà couverts auparavant (notamment ceux de 2009).

Si l'on étudie l'action des comités régionaux de coordination de l'action sociale (CRCAS) pour les régimes Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 700 K€ répartis en forfait de pilotage et enveloppe plan d'actions soit en moyenne par comité 43 750 €

L'enveloppe Arrco s'élève à 381 K€ soit 55 % de quote-part des budgets des comités régionaux. En 2010, la dépense s'élève à 399 K€ L'enveloppe est donc consommée totalement. Il est à noter pour information que l'enveloppe Agirc a été consommée à hauteur de 19,5 %. Il s'agit donc probablement du non respect de la proportion d'imputation comptable.

Les autres actions mutualisées (hors actions coordonnées) s'élèvent donc à **7 M€** et représentent **27 %** des actions mutualisées totales, en augmentation de 47 % en 2010.

Bilan de l'action sociale coordonnée

Aide ménagère

Les dépenses engagées au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 16 290 774 € avec respectivement 14 937 138 M€ en complément du régime général et 1 353 636 € en complément du régime minier ; elles étaient de 22 966 478 € en euros constants et au global en 2009.

Même si les montants consacrés par la CNAV à cette prestation ont sensiblement diminué au cours de l'exercice 2010, on observe une diminution très conséquente des dépenses. Il convient de préciser cet écart est en grande partie dû à un problème lié à un changement de système informatique au niveau de la CNAV n'ayant pas permis de procéder à l'ensemble des facturations durant l'année. Cette baisse n'est donc pas le reflet réel de la consommation et un grand volume d'heures attribuées en 2010 ne seront comptabilisées qu'en 2011.

S'agissant cependant des principaux éléments statistiques et qualitatifs relatifs aux dépenses en coordination avec le régime général, on observe une relative stabilité du profil des bénéficiaires entre les 2 exercices en dehors de la plus faible part du nombre d'hommes aidés en 2010.

Profil des bénéficiaires :

Sexe	2010	2009
Hommes	5,00%	19,76 %
Femmes	95,00%	80,24 %

GIR	2010	2009
GIR 1 à 4	1,45 %	0,18 %
GIR 5	36,45%	38,03 %
GIR 6	62,10%	61,79 %

On constate que le nombre d'heures pour des personnes en GIR 6 est de nouveau (comme déjà en 2008) en hausse par rapport à l'année précédente.

Tranches d'âges	2010	2009
de 60 à 64 ans	2,55 %	2,40 %
de 65 à 69 ans	4,78 %	4,70 %
de 70 à 74 ans	9,90 %	10,35 %
de 75 à 79 ans	21,04 %	21,50 %
de 80 à 84 ans	29,82 %	29,10%
plus de 85 ans	31,91 %	31,95 %

Répartition géographique des dépenses :

REGIONS	DEPENSES ARRCO *2010	DEPENSES ARRCO *2009
ALSACE-MOSELLE	711 039	1 169 421
AQUITAINE	893 132	1 320 790
BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE	927 410	1 109 688
BRETAGNE	747 927	805 537
CENTRE	656 157	866 803
CENTRE-OUEST	735 965	895 122
ILE-DE-FRANCE	838 759	1 409 329
LANGUEDOC-ROUSSILLON	813 532	960 389
MASSIF CENTRAL	531 375	497 680
MIDI-PYRENEES	501 468	1 049 880
NORD-EST	565 430	1 201 863
NORD-PAS DE CALAIS- PICARDIE	1 840 839	2 315 755
NORMANDIE	889 071	962 726
PAYS DE LOIRE	996 235	1 146 501
PACA	1 395 324	2 270 989
RHONE-ALPES	1 903 476	1 615 737
TOTAL	14 937 138	19 598 208

* - Dépenses complémentaires à la CNAV et hors régime minier

Amélioration du logement

Les dépenses d'aide à l'amélioration du logement se sont élevées à 2 996 660 € en 2010, soit une diminution de près de 11 % par rapport à l'exercice 2009.

Ci-après, les principaux éléments statistiques et qualitatifs sur un nombre de 7 018 dossiers financés au cours de l'exercice 2010.

Age	2010	2009
entre 60 et 65 ans	16,10 %	13,45 %
entre 66 et 70 ans	15,59 %	14,58 %
entre 71 et 75 ans	20,53 %	21,26 %
entre 76 et 80 ans	23,51 %	22,96 %
plus de 80 ans	24,27 %	27,75 %

Le niveau de ressources des bénéficiaires :

- 28,43 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 1,
- 9,34 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 2,
- 10,53 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 3,
- 20,31 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 4,
- 14,10 % des bénéficiaires ont des ressources se situant dans la tranche 5,
- 17,28 % des bénéficiaires ont des ressources se situant dans les 2 dernières tranches de ressources (tranches les plus élevées)

Les différents types de travaux pris en charge :

- 20,59 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 1 (tous travaux conditionnant le maintien à domicile dans les situations de handicap),
- 36,73 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 2 (travaux de gros œuvre et de mise en conformité),
- 41,92 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 3 (travaux d'entretien et de second œuvre),
- 3,29 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 4 (travaux d'agencement et de cadre de vie).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 5,3 M€** seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence,

- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les **places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué ci-dessus,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociales (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution d'une convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique ont 99 % de probabilité de faire l'objet d'une convention et d'être enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2010, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions** versées en 2010 s'élève à **23,4 M€**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2010 s'élève à **3,3 M€**.

L'effort total est donc de **26,7 M€**: 88 % sous forme de subventions et 12 % sous forme de prêts.

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2010 pour financer **634 places** en EHPAD et **257 places** en établissements pour personnes handicapées.

Le stock des droits réservataires s'élève à **15 160 places** dans les établissements pour personnes âgées en augmentation de 4,8 % par rapport à 2009 et de **1 973** dans les établissements pour personnes handicapées, sachant que dans l'année 62 droits réservataires sont arrivés à échéance dans les établissements pour personnes âgées.

Il est à noter qu'en 2010, les institutions Arrco ont engagé 192 120 € pour le financement de places d'accueil de jour (3 660 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

ARRCO 2010		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	634 places	10 818 050 €
Personnes handicapées	257 places	5 267 442 €
Accueil de jour	3 660 jours	192 120 €
TOTAL engagements		16 277 612 €
Montants comptabilisés (prêts et subventions)		26 724 871 €

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service

L'analyse de ces postes est réalisée à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégréées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent.

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions sociales d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour. La structure des ETP pour l'action sociale du régime Arrco en 2010 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	168,90
Aides individuelles non prioritaires	42,94
Prêt	15,14
Chômage	12,76
Accompngnt situations rupture sociale	22,92
Prév avancée en âge/préparation retraite	64,72
Maintien à dom hors ASC	52,64
Accompngnt handicap	11,41
Aide au placement pers âgées	17,42
Animation réseau bénévoles	24,87
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	18,51
Aide aux aidants hors actions mutualisées	8,52
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	39,57
Investist et financt collect handicap	6,48
Investist et financt collec non prioritaires	6,85
Maintien à domicile ASC	9,37
Référent nouvelle technologie	0,40
Référent prestation conseil à dom en ergothérapie	0,10
Référent prestation aide à dom d'urgence	0,46
Comités EHPAD	13,00
Suivi des droits réservataires	14,33
Pilotage propriétés	5,66
Référent Sortir Plus	19,35
Pilotage réseau CRCAS labellisé	5,37
Aide aux aidants hors CRCAS	5,87
Pilotage / Management / Fonctions centrales	218,74
Commissions sociales	23,89
Total ETP à calculer	830,19

Récapitulatif selon les catégories d'interventions sociales :

Sous total ETP Aides individuelles	226,98
Sous total ETP Actions de service	233,77
Sous total ETP investissement et financements collectifs	52,90
Sous total ETP Actions mutualisées	73,91
Total ETP charges d'exploitation	587,56
Sous total ETP charges de gestion courante	242,63
Total ETP	830,19

L'effectif total est constitué de **830,19 ETP**, en **augmentation de 0,7 %** par rapport à 2009.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3 sont au nombre de 73,91 et correspondent à **8,9 %** des ETP totaux.

Dans les domaines prioritaires, il est à noter que **13,33 ETP**, soit 1,6 %, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **168,90 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **20,3 %** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires, les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (scolarité...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts : **97,65 ETP, soit 11,8 %**.

En 2010, **23,89 ETP** sont chargés de l'organisation et à la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs de ces commissions.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...) et de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **218,74 ETP**, soit **26,3 %** de l'effectif total, en **augmentation de 0,8 %** par rapport à 2009.

Au total, les effectifs hors actions de service représentent **596,42 ETP**. Ils sont en **augmentation de 1,4 %** par rapport à 2009.

3.5.2 Les actions de service

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, accompagnement situations rupture sociale, prévention avancée en âge/préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, animation réseau bénévoles, maintien du lien social hors référent « Sortir Plus », aide aux aidants hors actions mutualisées.

En 2010, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de 233,77 soit **28,1 %** des ETP totaux, en diminution de 0,9 % par rapport à 2009.

Les actions de service représentent 32,4 M€ en 2010.

3.5.3 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau ci-après synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de service, correspondant à **587,56 ETP et à 70,8 % des ETP totaux**, sont dans le compte de résultat, incluses dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales et restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 116,1 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	65,8	
Charges de personnel des interventions sociales*	46,6	71 %
Charges de personnel de gestion courante	19,2	29 %
Charges de fonctionnement	49,2	
Frais spécifiques	1,1	

*répartis selon type d'action

En 2010, les charges de personnel ont augmenté de 1,7 % par rapport à 2009.

A noter, la diminution des charges de fonctionnement est de 2,4 % et des frais spécifiques de 21,4 %.

Les charges de personnel, de fonctionnement ainsi que les frais spécifiques représentent 24,4 % par rapport aux charges d'exploitation.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel	Charges de fonctionnement	Frais spécifiques	Total
Aides individuelles prioritaires	168,90	13 377 235	10 019 213		23 396 448
Aides individuelles non prioritaires	42,94	3 400 938	2 547 217		5 948 155
Prêt	15,14	1 199 120	898 111		2 097 230
Chômage	12,76	1 010 619	756 928		1 767 547
Accompngnt situations rupture sociale	22,92	1 815 312	1 359 623		3 174 935
Prév avancée en âge/préparation retraite	64,72	5 125 960	3 839 215		8 965 175
Maintien à dom hors ASC	52,64	4 169 199	3 122 625		7 291 824
Accompngnt handicap	11,41	903 696	676 846		1 580 542
Aide au placement pers âgées	17,42	1 379 701	1 033 361		2 413 062
Animation réseau bénévoles	24,87	1 969 756	1 475 298		3 445 054
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	18,51	1 466 031	1 098 020		2 564 051
Aide aux aidants hors actions mutualisées	8,52	674 802	505 410		1 180 212
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	39,57	3 134 027	2 347 308		5 481 335
Investist et financt collect handicap	6,48	513 230	384 396		897 626
Investist et financt collec non prioritaires	6,85	542 534	406 345		948 879
Maintien à domicile ASC	9,37	742 124	555 832		1 297 956
Référent nouvelle technologie	0,40	31 681	23 728		55 409
Référent prestation conseil à dom en ergothérapie	0,10	7 920	5 932		13 852
Référent prestation aide à dom d'urgence	0,46	36 433	27 287		63 720
Comités EHPAD	13,00	1 029 627	771 165		1 800 792
Suivi des droits réservataires	14,33	1 134 966	850 061		1 985 027
Pilotage propriétés	5,66	448 284	335 753		784 037
Référent Sortir Plus	19,35	1 532 561	1 147 849		2 680 410
Pilotage réseau CRCAS labellisé	5,37	425 315	318 550		743 866
Aide aux aidants hors CRCAS	5,87	464 916	348 211		813 127
Pilotage / Management / Fonctions centrales	218,74	17 324 668	12 975 740		30 300 408
Commissions sociales	23,89	1 892 138	1 417 164	1 067 762	4 377 064
Total ETP à calculer	830,19	65 752 793	49 247 188	1 067 762	116 067 743
Charges de personnel		65 752 793			
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)		49 247 188			
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)		1 067 762			

4 - Les prêts individuels

Les prêts individuels

Sur le fonds technique

Prêts au logement au 31/12/10 :

5 057 prêts **24,3 M€**

Nombre de prêts accordés en 2010 **530**
-6,2 % par rapport à 2009

Montant total attribué **5,1 M€**

Montant moyen du prêt **9 578 €**
+12,2 % par rapport à 2009

4. Les prêts individuels

4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent, dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles, proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiels.

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, la bonification des prêts au logement, c'est-à-dire la prise en charge d'une partie des intérêts, consentis sur le fonds technique : 496 701 € en très forte augmentation par rapport à 2009, + **47,9 %**.

4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds technique

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds technique. A noter : la suppression, début 2011, des possibilités d'octroi de prêts au logement à partir des réserves techniques avec un délai de transition laissé à l'appréciation des institutions (instruction Agirc-Arrco-2011-5-DF). Dans ce contexte, il est à prévoir une diminution importante de ce poste en 2011 et une suppression de celui-ci en 2012.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 2P et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1^{er} janvier 2010, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,23 % (majoration de 0,15 point incluse).

	2010	MONTANT
Prêts individuels au logement		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	7 673	24 870 989
Cotisants	6 816	22 033 217
Retraités	857	2 837 772
Prêts accordés au cours de l'exercice	530	5 076 081
Cotisants	479	4 771 994
Retraités	51	304 087
Prêts remboursés au cours de l'exercice	3 146	5 663 530
Cotisants	3 001	4 978 842
Retraités	145	684 688
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice	5 057	24 283 540
Cotisants	4 294	21 826 369
Retraités	763	2 457 171
Participants débiteurs	89	571 610
Cotisants	51	543 965
Retraités	38	27 645

A fin 2010, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **24,3 M€**

Il concerne **5 057 prêts en cours** : 85 % consentis à des actifs et 15 % à des allocataires.

Dans l'année, 530 nouveaux prêts ont été consentis : 90 % en faveur des actifs et 10 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires diminue par rapport à 2009 de 34 %.

Le montant moyen du prêt accordé en 2010 est de 9 578 € et augmente de 12,2 % par rapport à 2009.

Le nombre de participants débiteurs représente 1,1 % des prêts en cours et le montant des débits constitue 2,4 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont couvertes par la majoration de taux de 0,15 points depuis 2003.

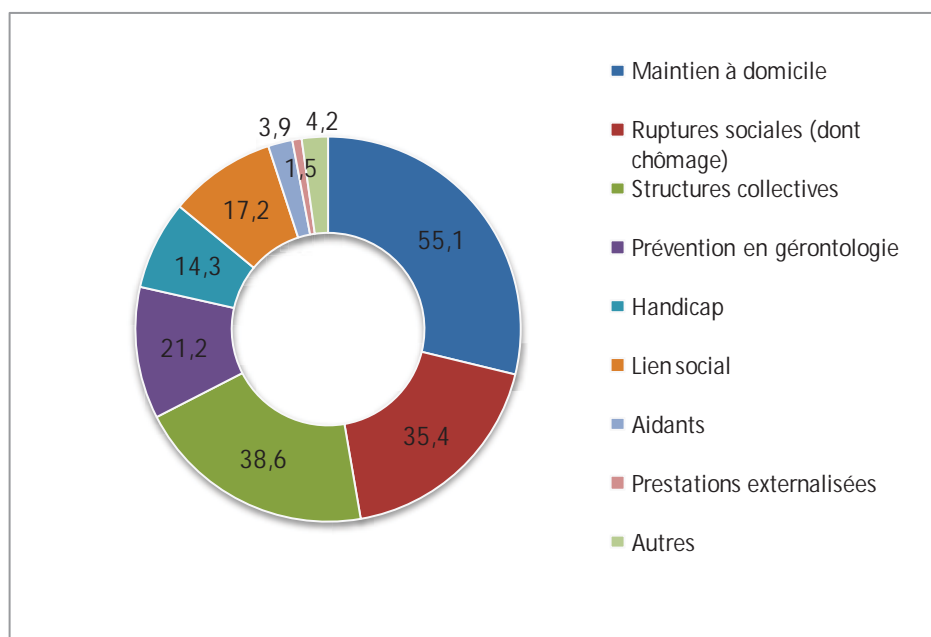
Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : 15,14 ETP y sont dédiés pour un montant **2,1 M€** (incluant les charges de fonctionnement). Ce nombre d'ETP est en augmentation de 29 % par rapport à 2009. A ce jour, ces charges restent affectées sur le fonds social (en financement collectif non prioritaire).

5 - Bilan des orientations sociales prioritaires

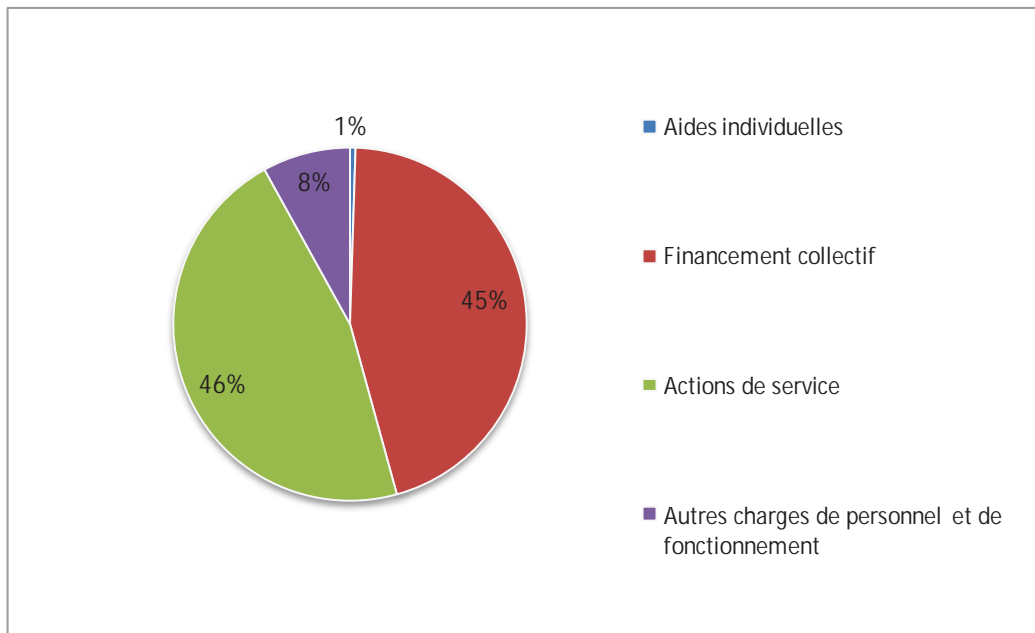
Les orientations prioritaires

	2010	2009 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires (incluant les charges de personnel et les actions de service)	191,4 M€	197,2 M€
Pourcentage de la dotation sociale	75 %	77 %
dont :		
Maintien à domicile	55,1 M€	63,7 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	35,4 M€	32,7 M€
Structures collectives	38,6 M€	42,0 M€
Prévention	21,2 M€	22,4 M€
Handicap	14,3 M€	13,7 M€
Lien social	17,2 M€	15,2 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	8,1 M€	7,4 M€

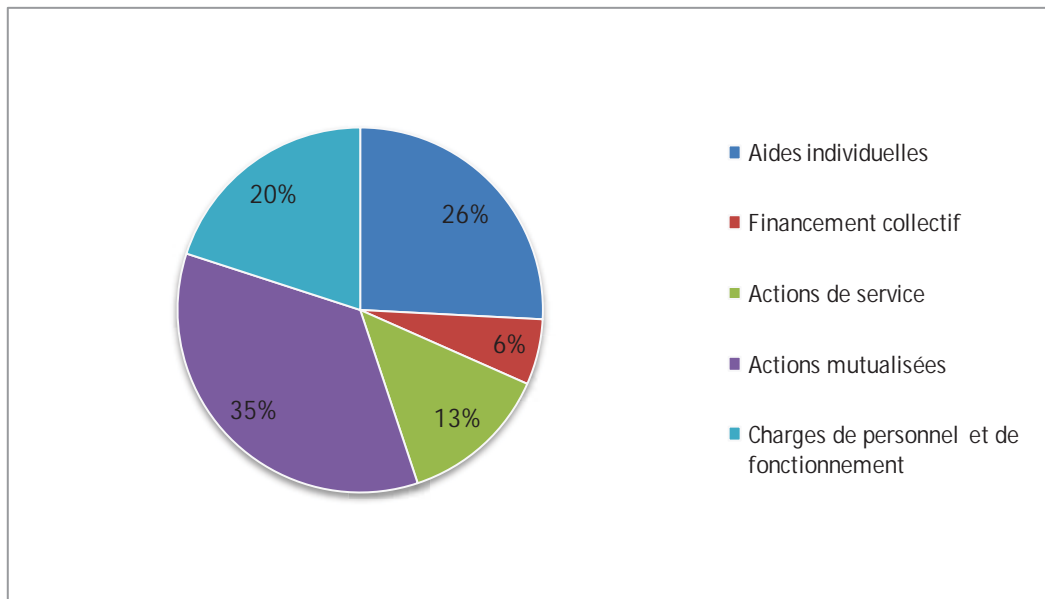
Répartition en millions d'euros



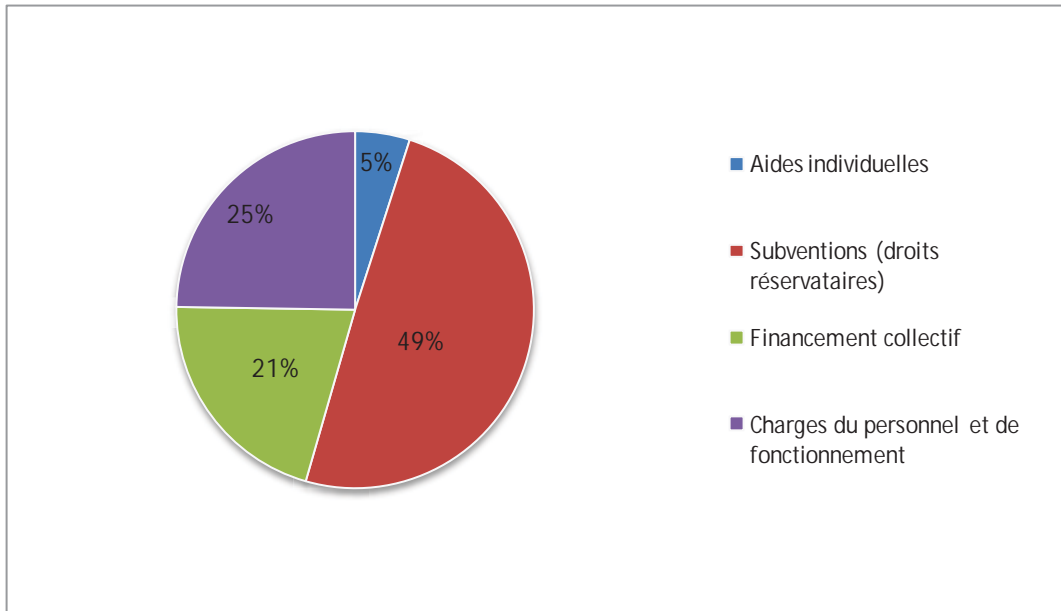
La prévention en gérontologie (en %)



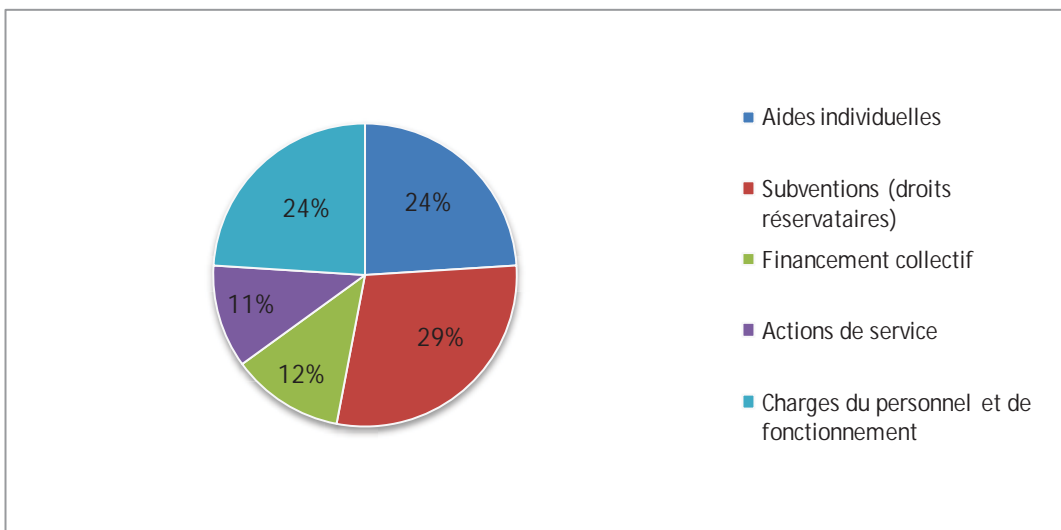
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (*cf. extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

S'agissant de cette dernière orientation pour les établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2010 correspond à la troisième année.

L'année 2010 est aussi celle qui a vu la mise en œuvre, dans les premières phases d'expérimentation, des actions du plan domicile.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles) : elles diminuent de 17,9 % par rapport à 2009,
- les financements accordés aux organismes œuvrant dans ces différents domaines (financements collectifs) progressent de 7,9 %,
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements : augmentent de 3,9 %,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place diminuent de 15,7 %,
- les actions de service diminuent très légèrement de 1,5 %,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus, qui affichent une augmentation des ETP totaux de 0,7 %.

Le tableau en page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève à **191,4 M€**, soit **75 % de la dotation sociale**. Le montant 2009 représentait 76 % de la dotation sociale. Cela conduit à une baisse de 1 point de l'utilisation de la dotation sociale du régime.

Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté en 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. La tendance contraste avec les efforts importants des institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires. La situation s'explique d'une part par la diminution globale des aides individuelles et d'autre part par l'effet du décalage de facturation dans le cadre de l'action coordonnée avec le régime général.

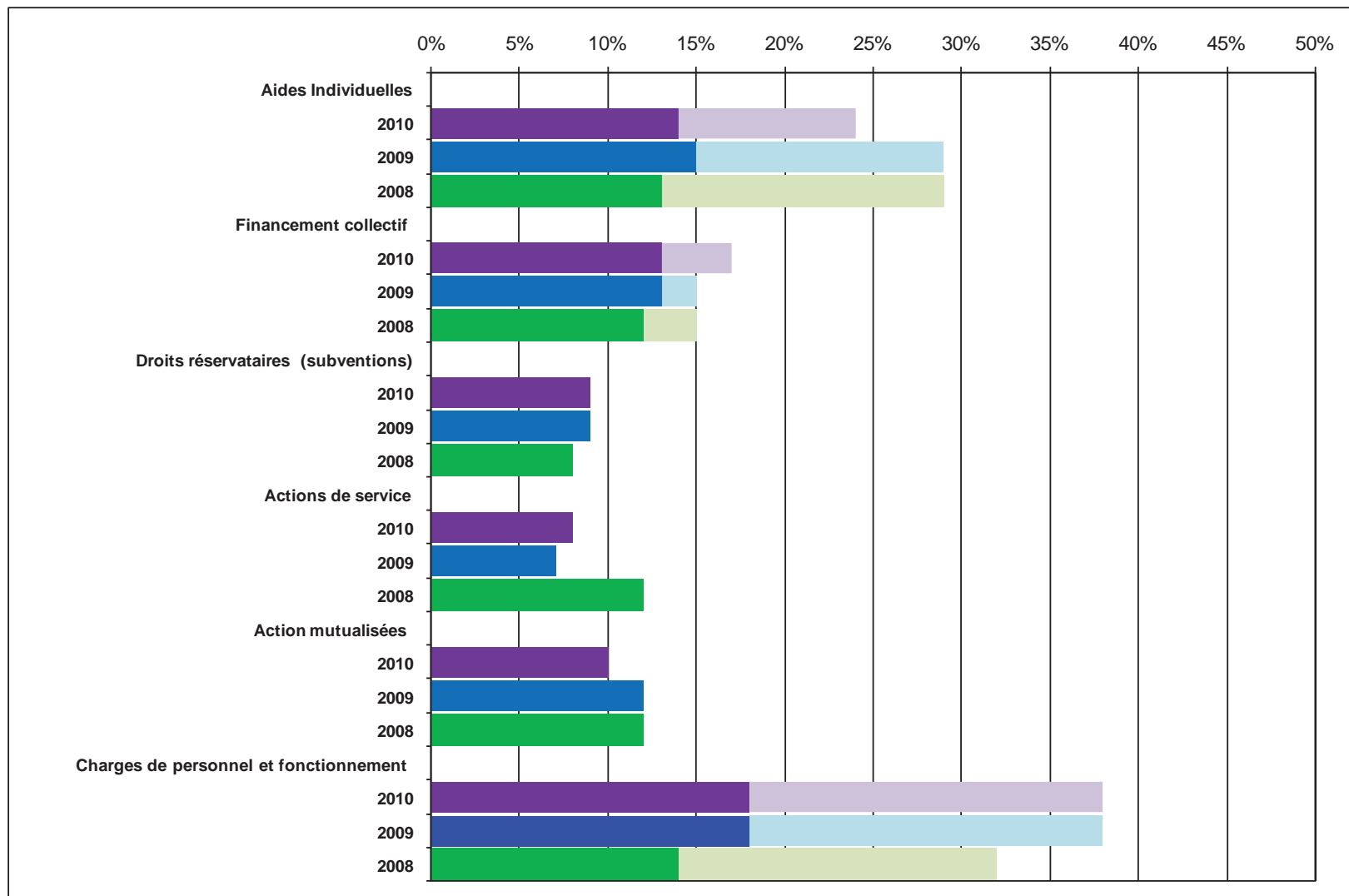
Les nouvelles orientations prioritaires, fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **70 % des dotations sociales**. **Il est à noter que cet objectif est de nouveau atteint en 2010 pour la dotation sociale globale**. Les situations individuelles apparaîtront dans l'analyse institution par institution de la 3^{ème} partie du rapport.

Synthèse des orientations prioritaires 2010

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
DEVELOPPER LA PREVENTION	16 998 809	16 660 279	6 936 703		19 524 052	13 626 351	73 746 194	29%
Rupture sociale	16 813 259	2 518 059			4 942 482	11 126 899	35 400 699	14%
Prévention en gérontologie	141 578	9 619 374	349 093		9 337 108	1 709 882	21 157 035	8%
Maintien du lien social	43 972	4 522 846	6 587 610		5 244 461	789 570	17 188 459	7%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	17 815 808	5 694 794	19 415 648		12 668 574	12 300 010	67 894 834	27%
Maintien à domicile	14 256 806	3 197 334	19 296 121		8 722 761	9 613 905	55 086 926	22%
Accompagner le handicap	3 398 693	1 482 383			1 580 542	2 413 133	8 874 750	3%
Aide aux aidants	160 310	1 015 077	119 527		2 365 271	272 973	3 933 159	2%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS	1 939 037	8 235 083		23 388 137	6 982 918	3 518 631	44 063 806	17%
Structures Personnes Agées	1 921 116	7 996 439		19 178 272	6 982 918	2 569 413	38 648 159	15%
Structures Personnes Handicapées	17 921	238 644		4 209 865		949 218	5 415 647	2%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		657 096			3 445 054	110 645	4 212 795	2%
PRESTATIONS EXTERNALISEES		1 305 173				219 771	1 524 944	1%
TOTAL	36 753 654	32 552 425	26 352 351	23 388 137	42 620 598	29 775 408	191 442 573	75%

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Elles représentent 75 % de la dotation sociale 2010 qui est utilisée à hauteur de 107 %



5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	141 578	391 047	-64%	0,06%
Bilan de prévention/action info/formation	89 119	302 193	-71%	
Préparation retraite	52 459	88 854	-41%	
Financement collectif	9 619 374	9 977 398	-4%	0,02%
Centre prévention	4 366 520	3 500 796	25%	
Action info/formation	3 066 584	3 565 332	-14%	
Prépa retraite	1 601 628	1 894 958	-15%	
Soutien recherche et devt	584 642	1 016 311	-42%	
Actions mutualisées	349 093	166 776	109%	0,23%
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	343 904	166 776	106%	
Pilotage	5 189	0	0%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	8 965 175	10 149 347	-12%	3,53%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	371 933	347 143	7%	0,15%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 709 882	1 444 293	18%	3,98%
Total	21 157 035	22 476 006	-6%	7,91%

La prévention en gérontologie concerne notamment le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. Depuis 2008 s'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés, financés sur les dotations sociales mutualisées.

Centres de prévention Agirc-Arrco

2010, un projet de centre a été validé, dans la ville de Strasbourg, piloté par Réunica.

Le projet de l'informatisation du dossier individualisé des centres a suivi son cours : après l'élaboration du contenu du questionnaire et le choix du prestataire à l'issue d'une procédure de mise en concurrence en 2009, le déploiement du nouvel outil s'est achevé en mai 2010.

Les données recueillies via l'outil vont permettre de réaliser des études épidémiologiques annuelles pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Agirc-Arrco.

L'étude nationale 2009 Bien vieillir (Evaluation et perception de l'avancée en âge des personnes accueillies dans les centres de prévention Agirc-Arrco) a été publiée le 20 mai 2010. Un article a ensuite été publié dans une revue scientifique (revue de gériatrie n° 1-2) en janvier 2011.

La comptabilité analytique a également été mise en place, afin de valider le modèle économique dans chacun des centres et selon un principe d'harmonisation. Enfin la 3^{ème} version du cahier des charges commun a été finalisée.

Au total, les engagements dans le domaine de la prévention ont diminué en 2010 de 6 % principalement par la diminution des actions de services.

Ces dépenses constituent 7,91 % de la dotation sociale 2010.

5.2 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums...

Dans le point 3.3 sur les actions mutualisées, il a été précisé que les dépenses 2010 dans le cadre des actions des comités régionaux s'élèvent à 398 765 €. L'enveloppe est consommée totalement. Il est à noter pour information que l'enveloppe Agirc a été consommée à hauteur de 33,6 %.

Si l'on étudie l'action des comités régionaux à l'échelle Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 400 000 € (25 000 x 16 comités) et les dépenses Agirc et Arrco sont de 459 296 € (60 531 + 398 765).

Le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale

Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu. En 2009, 4 nouveaux Comités régionaux sont labellisés : Auvergne, Nord - Pas-de-Calais - Picardie, PACA-Corse, Rhône-Alpes. 14 comités couvrent donc 19 régions administratives. En 2010, 2 nouveaux comités sont labellisés : Pays de Loire et Champagne-Ardenne, donc 16 comités couvrent 21 régions administratives.

Les comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2010, 298 actions dans les champs de la prévention et de l'aide aux aidants (141 en 2009, 89 en 2008).

216 actions dans le domaine de la prévention (95 en 2009 et 51 en 2008), divisées en deux types d'actions : information donnée au public sous forme de conférence, d'ateliers, forums+stands et la formation du public, soutien de programme de recherche social.

82 actions dans le domaine des aidants (46 en 2009 et 38 en 2008), divisées en huit types d'actions : Conférences, Théâtre/Débats, Ateliers/Groupes de paroles/Echanges et informations, Formation des aidants, Session de répit, Forums + stand.

L'augmentation des actions menées par les comités régionaux n'est pas seulement due à l'augmentation du nombre de comités, mais surtout à leur intégration dans les réseaux locaux d'action sociale. En effet, ils sont de plus en plus reconnus et sollicités en tant que partenaires. La capitalisation et la mutualisation d'expérience a également amplifié leur capacité d'action. Un vaste réseau a participé à leurs côtés à la faisabilité des actions sur chacune des régions couvertes par les seize comités : partenaires institutionnels, partenaires associatifs, partenaires universitaires, partenaires professionnels...

5.3 La préservation de l'autonomie au domicile

Le maintien à domicile

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	14 256 806	16 142 519	-11,68%	5,61%
Aide domicile hors ASC	5 336 429	5 220 275	2,23%	
Dépenses d'énergie	5 754 840	5 581 123	3,11%	
Adaptation habitat hors ASC	2 481 045	2 494 749	-0,55%	
Aides techniques à domicile	684 491	2 846 373	-75,95%	
Financement collectif	3 197 334	2 206 653	44,90%	1,26%
Aide domicile hors ASC	2 044 269	672 433	204,01%	
Aides techniques à domicile	1 153 065	1 534 219	-24,84%	
Actions mutualisées	19 296 121	26 465 464	-27,09%	7,59%
Aide ménagère coordonnée	16 290 774	22 966 478	-29,07%	
Amélioration de l'habitat	2 996 660	3 498 986	-14,36%	
Nouvelle technologie	0	0	0,00%	
Prestation ergothérapie	8 687	0	0,00%	
Aide à domicile d'urgence	0	0	0,00%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	7 291 824	7 648 496	-60,82%	2,87%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	1 430 937	996 090	43,66%	0,56%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	9 613 905	10 258 452	-6,28%	3,78%
Total	55 086 926	63 717 673	-13,55%	21,68%

Cet axe prioritaire comporte toutes les actions en faveur du maintien à domicile y compris l'action sociale mutualisée, coordonnée avec la CNAV et le régime minier (aide ménagère, amélioration de l'habitat) qui s'élève à 19,3 M€ en diminution de 27,1 % par rapport à 2009. Cette diminution explique à elle seule la baisse des engagements dans ce domaine.

Cette baisse se traduit par les engagements réels sur l'exercice 2010 (-20%), mais résulte de difficultés du système de facturation consécutives au changement de système d'information de la CNAV.

Au total, ce domaine d'intervention représente **55 M€** en 2010, il est en diminution de **13,5 %** par rapport à 2009, soit 21,7 % de la dotation sociale.

Plan Domicile

Suite à l'adoption du plan domicile par les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco des 10 et 16 décembre 2009, ont été mises en place, à titre expérimental, 3 des actions cibles sur les 5 retenues.

Il s'est agi du lancement :

- d'une expérimentation de prestation dénommée « aide à domicile momentanée » sur les régions Nord-Pas de Calais - Picardie et PACA. Cette prestation destinée aux allocataires de 75 ans et plus consiste à financer un maximum de 10 h d'aide à domicile sur une durée de 6 semaines environ à des personnes rencontrant ponctuellement des difficultés pour assurer leur vie quotidienne. L'expérimentation a démarré à compter de septembre 2010,

- d'une expérimentation relative à la prestation d'ingénierie en ergothérapie. Une visite conseil réalisée par un ergothérapeute au domicile de personnes âgées de 75 ans et plus a été proposée à des allocataires résidant en région Bretagne, à Paris et dans les départements du Rhône et de la Haute-Savoie. Avec pour cible de réaliser un volume de 300 visites à domicile, l'expérimentation a débuté en octobre 2010,

- d'une étude concernant les gérontechnologies auprès d'un échantillon d'allocataires. Consistant à proposer de tester deux produits visant à sécuriser la personne au sein de son domicile (alerter automatiquement en cas de malaise, prévenir des chutes), cette étude démarrée en octobre 2010 est prévue jusqu' à juin 2011. Les résultats de ces 3 expérimentations seront présentés aux instances de juin 2011 en vue de décisions sur la poursuite de ces actions.
Concernant les 2 autres actions cibles du plan domicile, soit la rénovation du partenariat avec la CNAV et la création et structuration de logements adaptés, leur opérationnalité est prévue à compter de 2011.

Le maintien du lien social

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	43 972	13 840	218%	0%
Financement collectif	4 522 846	4 970 677	-9%	2%
Actions mutualisées -Sortir Plus	6 587 610	4 291 210	54%	3%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 564 051	2 753 062	-7%	1%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	2 680 410	2 556 111	5%	1%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	789 570	607 363	30%	0%
Total	17 188 459	15 192 262	13%	7%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des financements collectifs et actions mutualisées – Sortir Plus. Pour la première fois, le transport accompagné « Sortir Plus », constitue le premier poste de dépense dans ce domaine.

En effet, en 2010, le service « Sortir Plus » a été déployé sur 15 nouveaux départements, ainsi, 70 départements sont couverts. De plus, 2010 enregistre l'effet report de l'ouverture de 15 nouveaux départements en 2009.

Les dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) apparaissent pour un montant de 6,6 M€ Les charges de personnel et de fonctionnement du transport accompagné s'élèvent à 2,7 M€

Au total, le maintien du lien social pèse **17,1 M€**, soit **7 %** de la dotation, en **progression de 14,8%**.

Service « Sortir Plus »

Couverture géographique

Le dispositif a été maintenu et déployé en 2010 à 15 nouveaux départements portant ainsi, la couverture du service à 70 départements.

Evolutions

Compte tenu notamment de la généralisation du dispositif au 1^{er} janvier 2012, des travaux sur l'optimisation du service permettent, à ce jour, d'émettre des chèquiers CESU préfinancés nominatifs, de transférer à l'émetteur de CESU différentes missions administratives telles que l'envoi de ces chèquiers nominatifs ainsi que les attestations fiscales de l'institution référente, l'envoi d' une plaquette de communication unique.

Aspect qualitatif

Comme les années précédentes, les caractéristiques de la population bénéficiaire montrent que les personnes répondent bien au profil nécessitant un accompagnement pour effectuer des sorties : une majorité de personnes seules âgées en moyenne de 86 ans.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	160 310	188 108	-14,78%	0,06%
Financement collectif	1 015 077	1 397 873	-27,38%	0,40%
Actions mutualisées	119 527	342 871	-65,14%	0,05%
Aide aux aidants	69 855	316 350	-77,92%	
Réseau CRCAS labellisé	49 672	26 521	87,29%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 180 212		0,00%	0,46%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	1 185 060	1 790 978	-33,83%	0,47%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	272 973	284 936	-4,20%	0,11%
Total	3 933 159	4 004 766	-1,79%	1,55%

L'aide aux aidants est un champ prioritaire récent qui a vu se concrétiser progressivement les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré par les institutions en 2006.

En 2010, les dépenses enregistrées ont faiblement **diminué de 1,8 %** par rapport à 2009. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations. Certaines actions ont ainsi pu se développer, soit à moindre coût (co-financement), soit sous d'autres formes...

En effet, à partir de 2008, conformément aux missions qui leur sont confiées, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, contribuant également à l'aide aux aidants, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

Le plan d'action en faveur des aidants familiaux

Le bilan 2010 confirme la forte implication des institutions en faveur des aidants familiaux :

- 376 actions auprès des aidants,*
- 19 000 participants,*
- 840 K€ directement utilisés pour des actions Agirc Arrco dédiés aux aidants,*

Cette forte implication permet la réalisation de nombreuses actions visant à cibler, informer et former les aidants familiaux, mais se heurte à une difficulté considérable pour mener des actions visant à faciliter l'utilisation et la solvabilisation des solutions de répit. Cette difficulté reste due aux mêmes freins, qui restent l'identification en tant qu'aidant, puis l'acceptation de la solution de répit.

On constate également par rapport à l'année 2009 une nette augmentation des actions interinstitutionnelles. Cela met en évidence la mise en commun des compétences des professionnels des institutions, pour optimiser la mobilisation de celles-ci. L'augmentation des actions institutionnelles est également à noter, ainsi que la reproduction d'action, mettant en évidence la capitalisation d'expérience par les institutions.

Pour autant, ces augmentations d'actions sont traduites par une diminution des coûts moyens, expliquant la diminution des dépenses engagées en 2010.

5.4 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	1 921 116	1 980 348	-2,99%	0,76%
Hébergement EHPAD	1 666 339	1 760 341	-5,34%	
Solution de répit/autres	254 777	220 007	15,80%	
Financement collectif	7 996 439	10 270 193	-22,14%	3,15%
Hébergement - Propriétés	1 204 320		0,00%	
Hébergement - Hors propriétés	6 792 119		0,00%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 413 062	2 771 482	-12,93%	0,95%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	4 569 857	4 726 822	-3,32%	1,80%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 569 413	2 463 091	4,32%	1,01%
Investissement structures : droits réservataires PA	19 178 272	19 824 769	-3,26%	7,55%
Total	38 648 159	42 036 705	-8,06%	15,21%

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans le cadre de l'axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

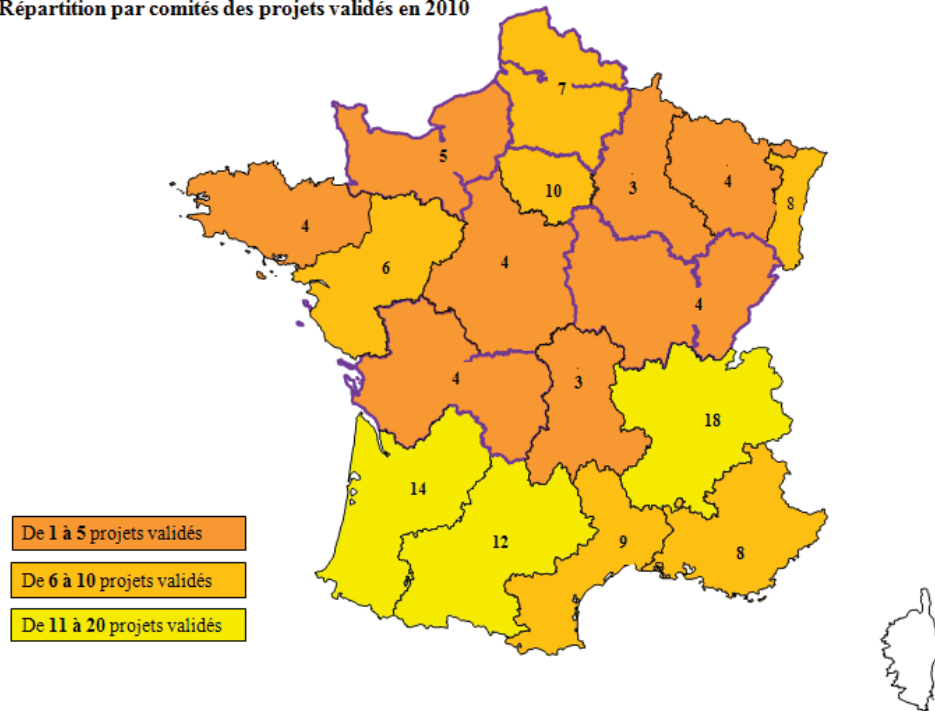
En 2010, au regard de cet objectif, les institutions Arrco ont réservé 552 places dans des EHPAD pour 62 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **490 nouveaux droits réservataires**. Ce nombre était de 813 en 2009, soit une diminution de **40 %**.

Le montant des investissements en droits réservataires pour les personnes âgées est de **10,8 M€ en 2010**, en diminution de **44,6 %** par rapport à 2009. Il ne prend pas en compte le montant des prêts de 3 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse bilancielle) mais prend en compte les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire). En effet, l'aide aux aidants touche à la fois au domicile et à l'accueil en structures.

En 2010, **129 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont été validés. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, au moins un dossier a été validé puis porté à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes.

Parmi ces projets : **7** sont des projets de création d'accueil de jour et **115** des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

Répartition par comités des projets validés en 2010



5.5 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco se compose en 2010, de 70 établissements. Le parc s'est en effet enrichi de deux établissements :

- Le Château du Tillet : il s'agit d'un établissement sanitaire de soins de suite et réadaptation de 120 lits à vocation gériatrique dont les IRC, jusqu'alors détentrices de voix minoritaires dans l'association propriétaire, sont devenues majoritaires par la démission des principaux associés. Un important projet de restructuration est actuellement en cours. A terme, cette structure sera un pôle gériatrique de référence sur le territoire sud-ouest de l'Oise avec 90 lits d'EHPAD et 150 lits de SSR gériatrique.
- Le Clos du Nid de l'Oise regroupe 17 établissements et services pour les personnes en situation de handicap de tous âges créée en 1967. C'est en effet à compter du 1^{er} janvier 2010 que les établissements d'accueil pour personne en situation de handicap ont intégré le périmètre des propriétés. Ils peuvent désormais bénéficier des mesures du Plan médico-social et sanitaire 2008-2013.

L'établissement Cordia, situé à Paris a changé de vocation pour devenir une maison d'accueil spécialisée, MAS.

Un établissement a cessé son activité en 2010 : le foyer logement les Sapins Bleus à Rambouillet (78). La cession du terrain et du bâti n'est intervenue qu'en 2011.

Au global, la capacité totale d'accueil a donc augmenté pour atteindre 7 888 places.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement - Propriété ». En 2010, le montant accordé est de **1,2 M€**

Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco

Le Plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est arrivé à mi-étape en 2010. L'intégration des dynamiques qualitatives dans les projets d'établissement se généralise : prise en compte des déficiences sensorielles, formation au « prendre soin », accompagnement des déficits cognitifs, amélioration de la qualité des bâtis, ...). Leur déploiement est encore inégal et doit se généraliser sur la seconde étape du Plan.

La réflexion sur la structuration professionnalisée au travers de la mise en place d'entités de pilotage internes aux groupes s'est enrichie et aboutira à trois propositions de pôles ressources auxquels pourront s'adosser l'ensemble des caisses pilotes.

Enfin, des synergies entre établissements deviennent perceptibles et la notion de réseau au sein du parc Agirc-Arrco s'accroît.

5.6 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	3 416 614	3 799 207	-10%	1%
Autonomie et vacances	3 398 693	3 759 717	-10%	
Structures d'accueil	17 921	39 490	-55%	
Financement collectif	1 721 027	1 219 528	41%	1%
Autonomie et vacances	1 482 383	833 984	78%	
Structures d'accueil - Propriétés	29 982	146 766	-80%	
Structures d'accueil - Hors Propriétés	208 662	190 679	9%	
Actions mutualisées		0%		
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 580 542	1 426 831	11%	1%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées		0%		
Autres charges de personnel et de fonctionnement	3 362 350	3 248 711	4%	1%
Investissement structures : droits réservataires handicap	4 209 865	4 060 494	4%	2%
Total	14 290 397	13 754 770	4%	6%

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap sont en augmentation de **4 %** par rapport à 2009.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de **257** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national coordination action handicap).

L'accompagnement du handicap

Le 5 mars 2010, l'Arrco, l'Agirc et le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, ont signé une convention de partenariat qui prévoit la réalisation, par le CCAH, d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif concernant les établissements relevant du champ du handicap pour lesquels les institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco se mobilisent financièrement.

*Au cours de l'année 2010, 120 projets d'établissements et de services, instruits et diffusés par le CCAH, ont bénéficié d'un financement AGIRC et/ou ARRCO à hauteur de **8 264 961 €** : **5 546 566 € pour l'Arrco** et **2 718 395 € pour l'Agirc**. Plus d'un quart des places d'accueil financées est destiné principalement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.*

5.7 Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	16 813 259	16 618 981	1%	7%
Recherche d'emploi	416 712	1 027 409	-59%	
Autres	16 396 547	15 591 571	5%	
Financement collectif	2 518 059	1 944 548	29%	1%
Recherche d'emploi	1 910 789	1 513 459	26%	
Accompagnement d'un décès	607 270	431 089	41%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 174 935	3 570 621	-11%	1%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	11 126 899	10 521 819	6%	4%
Total	33 633 152	32 655 969	3%	13%

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement, etc ...dans le cadre de la première intervention « développer la prévention ».

En 2010, les institutions y consacrent **33,6 M€** soit **13 %** de la dotation sociale. Ces montants sont en augmentation de **3 %** par rapport à 2009. L'effort porte sur les aides individuelles, 16,8 M€ soit 50 % du total et sur l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment par les actions de service, 3,2 M€ soit 9,4 % du total.

5.8 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2009-2013 SOCLE COMMUN : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2010

Ce nouveau chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2009-2013. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

Orientations prioritaires 2009-2013 : suivi de l'avancement à fin 2010

	Socle commun = Actions de niveau 1	Situation d'avancement au 31 décembre 2010	Illustration
Orientation n°1 : Développer la prévention	Favoriser un accompagnement contribuant au maintien d'une activité, professionnelle ou non, à partir d'un cahier des charges et de le mettre en œuvre.	Réflexion du groupe projet débutée en juillet 2010. Présentation prévue devant les instances des fédérations en septembre 2011	Réflexion menée à partir d'expériences de plusieurs groupes en partenariat avec l'ADAL, Siel Bleu.
	Déployer les centres de prévention « globale » (i.e. pluridisciplinaire) sur les régions (15 à 20) en relation avec le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco et organiser une valorisation au travers d'études épidémiologiques.	13 ^{ème} centre autorisé en mars 2011 – 10 ouverts à fin 2010. Publication 2010 : Etude national 2009 – « Bien Vieillir » Publication 2011 sur l'équilibre et la marche : étude faite, rédaction en cours Publication d'articles de référence scientifique Travail en coordination avec les CRCAS : évaluation quantitative à faire Démarche engagée auprès des différentes tutelles pour permettre la reconnaissance des centres de prévention Budget 2010 sur les fonds sociaux Agirc et Arrco pour 9 centres : 6,5 M€	Exemple : article original paru dans <i>La Revue de Gériatrie</i> , 2011 ; 36 (1) : 29-37. Cet article fait référence à l'étude publiée en 2010. Il a permis d'illustrer l'action de prévention proposée par les centres, en vue d'une démarche de reconnaissance (« légale ») de l'activité des centres de prévention Agirc-Arrco
	Etendre et valoriser le service « Sortir Plus », favorisant le maintien du lien social.	70 départements en 2010, 28 024 personnes bénéficiaires. 139 000 sorties effectuées. Cout total sur les fonds sociaux : 8,78M€ En 2011 : couverture prévue 82 départements couverts. Au 01/01/2012 : couverture métropole complète Etude complémentaire prévue en 2011 sur l'incidence de l'âge d'accès au dispositif	Les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent recevoir annuellement 3 chèquiers d'une valeur unitaire de 150 € Elles participent à hauteur de 15 € pour le 1 ^{er} chéquier, 20 € pour le 2 ^{ème} et 30 € pour le 3 ^{ème} . En moyenne un chéquier permet 3 sorties du domicile, véhiculées ou non. Les principales destinations : consultations, courses, loisirs et promenade...

	Actions de niveau 1	Actions de niveau 1 Avancement	Illustration
<p>Orientation n° 2 : Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées</p>	Mettre en place d'une aide à domicile d'urgence	<p>« Aide à domicile momentanée » Expérimentation débutée en octobre 2010 sur les régions : Nord-Picardie, PACA Pilote : Ag2r La Mondiale Plateforme : Domiserve Bilan en juin 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco. Taux de retour 4 %. Réorientation vers Carsat dans 40 % des cas. Attribution moyenne 8 h d'aide à domicile (1ers retours)</p>	<p>Les principaux motifs d'aide sont les suivants : -handicap temporaire, -maladie, -absence de la personne aidante -besoin lié à la suite d'une hospitalisation</p>
	Mettre en place d'une prestation conseil-logement réalisée par un ergothérapeute	<p>« Bien chez moi » : Expérimentation débutée en novembre 2010 sur les régions : Bretagne, Paris, Seine et Marne, Loire et Haute-Savoie. Pilotes : Agrica, Mornay, Réunica Partenaires : ADERE, Multi-assistance, PACT Bilan en juin 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco.</p>	<p>Au 31/12/2010, 133 visites commandées dont 33 réalisées sur un volume cible de 300 visites avant la fin de l'expérimentation. Les premiers retours sont positifs.</p>
	Contribuer au financement du déploiement d'une nouvelle technologie pour répondre à un besoin social cible : la sécurité	<p>Evaluation des produits en 2010 : analyse sur 50 produits ; 2 (montre intelligente <i>Vivago</i>, <i>Chemin lumineux Legrand</i>) en phase d'étude/évaluation auprès de 100 personnes Pilote : Malakoff-Médéric Régions de l'étude : Paris, Rhône-Alpes, Commune de Pontivy (Bretagne) Bilan en novembre 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco.</p>	<p>Comparaison des freins ayant entraîné le non intérêt de la proposition, un refus d'équipement ou au contraire l'acceptation pour 100 personnes.</p>
	Organiser des partenariats pour la rénovation, la création de logements adaptés.	<p>Non débuté en 2010. Réflexion du groupe projet débutée en mars 2011. Présentation prévue devant les instances des fédérations en septembre 2011</p>	
	Maintenir le partenariat avec la Cnav mais réexaminer les conditions d'une rénovation (Arrco).	<p>En phase expérimentale des actions 1 et 2, intégration d'une articulation avec les Carsats. Pilotage national avec la Cnav. Avenant à la convention signé en juillet 2010 Réattribution budgétaire vers les actions 1 à 3, entraînant la réduction du taux de participation à l'aide ménagère à 7 % en 2010</p>	<p>Réorientation de 40 % des demandes d' « aide à domicile momentanée » vers les Carsats pour des personnes éligibles aux prestations Cnav. Articulation à construire dans le cadre du nouveau dispositif habitat avec la prestation en ergothérapie.</p>
	Structurer une écoute dédiée aux aidants comme porte d'entrée à un accompagnement individualisé par les institutions de retraite complémentaire.	Projet non débuté	

	<p>- Pour le parc propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. porter l'ensemble du parc à un niveau qualitatif différentiel, 2. structurer une organisation interne professionnalisée, <p>s'engager dans une dynamique de filières gériatologiques</p>	<p><u>1.a - Déficiences sensorielles</u> : diagnostic fait et aménagements préconisés pour 90 % des éligibles (55 établissements). Formations réalisées pour 70 % (sur 58 établissements). 308 K€ à fin 2010</p> <p><u>1.b - Déficiences cognitives</u> : Eval'zheimer est une recherche-action autour de l'utilisation de l'espace et des pratiques professionnelles dans les unités Alzheimer : 8 établissements. 200 K€ financés.</p> <p><u>1.c - Bien-être</u> : selon plusieurs approches (par exemple : humanité). 27 établissements engagés ou en cours de contractualisation. 20 K€ financés.</p> <p><u>1.d - HQE</u> : intégration dans tous les projets : 14 établissements pour 22 M€</p> <p><u>2. a - Veille annuelle</u> : mise en place d'une nouvelle méthode de suivi annuel, préventif et prospectif depuis 2008</p> <p><u>2.b - Structuration professionnalisée</u> : Organisation en entités de pilotage (instruction Agirc-Arrco 2009-84-DAS du 27 juillet 2009) + coordination nationale ; présentation aux instances en juin 2011</p> <p><u>2.c - Recapitalisation des entités propriétaires</u> : 30 établissements (soit 67 % des établissements éligibles), pour un total de 33,6 M€</p> <p><u>3.a - Offre multimodale</u> : les projets de restructuration ou extension intègrent une diversification de l'offre d'hébergement</p>	<p>La prestation d'accompagnement aux déficiences sensorielles a donné lieu à la réalisation d'un film illustrant la démarche « opérationnelle ».</p> <p>La recherche-action « Eval'zheimer » a permis d'associer 11 établissements du parc. Elle a abouti à une offre d'accompagnement modélisée (pour le parc et les partenaires), 6 autres établissements sont intéressés pour réaliser cet accompagnement. La recherche a pu être publiée au travers de 5 articles de référence (publications nationales et internationales)</p>
	<p>Pour les partenariats sous forme de droits réservés : soutenir et privilégier les initiatives valorisant les objectifs définis dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2012.</p>	<p>Les objectifs définis dans le cadre du plan médico-social et sanitaire ont été intégrés le 6 février 2009 (Instruction Agirc-Arrco 2009-17-DAS), dans l'étude des dossiers d'investissements dans des EHPAD. Ainsi, la « procédure EHPAD » V3 intègre une valorisation pour chaque item qualitatif du PMSS.</p>	<p>La valorisation pour un projet qui intégrerait à la fois les déficiences sensorielles, les déficiences cognitives, la bien-être et la démarche HQE pourrait aller jusqu'à + 30 % du montant d'une réservation prioritaire</p>
	<p>En coordination avec le CCAH²⁵, organiser un appel à projets favorisant le développement de projets pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.</p>	<p>Réflexion engagée en janvier 2011. Présentation aux instances des fédérations en juin 2011</p>	

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Arrco en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2010.

On notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 107 %, contre 112 % en 2009. Le résultat du fonds social des 26 institutions est positif de 71,9 M€, montant alimentant la réserve du fonds social.

Par ailleurs, en 2010, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires se poursuit de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **75 % de la dotation sociale du régime** contre 76 % en 2009 et 68 % en 2008. L'objectif affiché dans les nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2013 est d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires. Cet objectif est atteint au regard de la dotation sociale globale.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Arrco montre que :

- les financements collectifs sont en progression de 7,9 % (42,1 M€ en 2010). 78 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire ;
- les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 61,9 M€, mais en diminution de 17,9 % par rapport à 2009 et consécutivement sur plusieurs années. 59 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire et le montant de ces aides non prioritaires diminue de 30,6 % en 2010. La scolarité représente 26 % des aides individuelles non prioritaires et son montant diminue de 19,4 % par rapport à 2009 ;
- le personnel en ETP des institutions Arrco augmente de 0,7 % en 2010. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 28,1 % du personnel de l'action sociale.

2010 est la deuxième année de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires et notamment en ce qui concerne les actions de niveau 1 impulsées par les fédérations.

La mise en place de ces nouveaux axes stratégiques a conduit à mettre à jour le reporting demandé aux institutions notamment dans l'organisation des dépenses réparties dans les interventions sociales. Un groupe de travail a élaboré cette réorganisation qui est entrée en application à compter du 1^{er} janvier 2010 et est restituée pour la première fois dans ce rapport sur l'action sociale.

Les tendances émergentes sur l'année 2010 et surtout le développement des actions du socle commun devraient impacter plus significativement les comptes 2011, année charnière des orientations prioritaires de l'action sociale des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco. On peut ainsi citer :

- l'ouverture d'un nouveau centre de prévention à Lille et la validation de 3 nouveaux projets ; la publication annuelle des centres de prévention ; la 4^{ème} version du cahier des charges des centres de prévention ; l'évolution de l'outil de recueil des données épidémiologiques,
- la mise en place du plan domicile pour les premières phases expérimentales « aide à domicile momentanée », « Bien chez moi » conseil en ergothérapie et l'étude sur les nouvelles technologies,
- la poursuite des actions contenues dans le plan médico-social et sanitaire étendu pour une année supplémentaire (2008-2013) et notamment Eval'zheimer ainsi que les opérations de restructuration du parc.

Annexe

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social des institutions Arrco 2010

<i>ARRCO (26 institutions)</i>	2010	2009
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	254 274 477	256 028 788
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 829 919	11 545 299
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	20 032 961	23 463 475
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	470 280	395 012
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	287 607 637	291 432 574
Interventions sociales	176 344 961	188 578 179
ACTIONS MUTUALISEES	31 697 892	36 054 030
AIDES INDIVIDUELLES	79 444 294	91 900 072
INTERVENTIONS COLLECTIVES	46 063 610	41 677 039
ACTIONS DE SERVICE	19 139 165	18 947 038
Charges de gestion courante	96 336 779	98 210 703
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	46 694 882	47 617 401
SERVICES EXTERIEURS	7 011 026	5 842 434
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 204 421	153 545
CHARGES DE PERSONNEL	14 558	23 285
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	39 845 678	40 260 218
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 566 214	4 313 820
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	272 681 740	286 788 882
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 925 897	4 643 692
Produits financiers	35 444 712	45 227 484
Charges financières	13 410 788	19 270 153
RESULTAT FINANCIER	22 033 924	25 957 331
Produits exceptionnels	99 124 791	7 259 290
Charges exceptionnelles	64 111 063	5 720 006
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35 013 728	1 539 284
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-23 960	1 076 390
RESULTAT DE L'EXERCICE	71 949 589	33 216 697

Annexe 2 : Bilan du fonds social des institutions Arrco 2010

Bilan Actif

<i>ARRCO (26 institutions)</i>	2010	2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240 852 294	217 640 334
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-240 034 088	-217 400 334
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 859 406	236 328 824
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-64 744 366	-118 245 754
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	352 543 306	215 334 205
- DEPRECIATIONS	-5 590 974	-7 198 817
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	409 885 578	326 458 458
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	529 650 498	525 533 619
- DEPRECIATIONS	-1 611 455	-4 396 821
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT		5 500 000
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	528 039 043	526 636 798
AUTRES CREANCES	12 786 748	12 055 480
- DEPRECIATIONS	-666 136	-560 728
DISPONIBILITES	84 553 942	77 032 978
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	96 674 554	88 527 730
COMPTES DE REGULARISATION	178 867	209 855
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	178 867	209 855
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	1 273 249	693 751
TOTAL ACTIF	1 036 051 291	942 526 592

Bilan Passif

<i>ARRCO (26 institutions)</i>	2010	2009
RESERVE	705 587 356	665 870 653
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent 71 949 589	33 216 697
	Déficit	
TOTAL RESERVES	777 536 945	699 087 350
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	487 915	822 622
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	778 024 860	699 909 972
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 866 483	50 834 389
TOTAL PROVISIONS	38 866 483	50 834 389
DETTES FINANCIERES	153 482 742	91 017 954
AUTRES DETTES	47 734 307	48 130 059
TOTAL DETTES	201 217 049	139 148 013
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	291 614	36 237 787
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	291 614	36 237 787
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	17 651 285	16 396 431
TOTAL PASSIF	1 036 051 291	942 526 592

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Arrco 2010

	2010	2009
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante	261	
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	261	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	261	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-261	
Produits financiers	35 876	43 929
Charges financières	56 458	31 811
RESULTAT FINANCIER	-20 582	12 118
Produits exceptionnels	140 091	1 333 596
Charges exceptionnelles	39 000	42 344
RESULTAT EXCEPTIONNEL	101 091	1 291 252
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 248	1 303 370

Annexe 4 : Bilan de la fédération Arrco 2010

Bilan Actif

	2010	2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	5 469 453	5 293 877
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	5 469 453	5 293 877
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	130 858	225 743
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	298	741
TOTAL ACTIF CIRCULANT	131 156	226 484
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL ACTIF	5 600 609	5 520 361

Bilan Passif

	2010	2009
Réserve au 1er janvier de l'exercice	5 520 361	4 216 991
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	5 520 361	4 216 991
Résultat de l'exercice		
Excédent	80 248	1 303 370
Déficit		
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	5 600 609	5 520 361



16-18, rue Jules César - 75592 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 71 72 12 00
www.agirc-arrco.fr - www.maretraltecomplementaire.fr